



Plan de conservation
DU SITE PATRIMONIAL DE
TROIS-RIVIÈRES

Septembre 2014



MOT DE LA MINISTRE

C'est avec grand plaisir que je vous présente le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières, un document de référence renfermant les orientations sur lesquelles s'appuiera désormais le Ministère pour analyser les projets qui lui seront soumis.

Le site patrimonial de Trois-Rivières, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, est l'un des trois premiers noyaux de peuplement de la Nouvelle-France, d'où ses qualités historiques, architecturales et archéologiques indéniables. Il regroupe au cœur de la ville une cinquantaine de bâtiments, notamment des institutions religieuses du XVIII^e siècle, des espaces verts, des éléments commémoratifs et des œuvres d'art public. La conservation de ce site patrimonial relève d'une responsabilité collective partagée entre le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Trois-Rivières, les propriétaires des immeubles, les résidents et les citoyens du Québec.

Afin d'assurer la pérennité de cet héritage, de nombreux intervenants ont pu s'investir et proposer des recommandations au Ministère à l'occasion d'une consultation publique menée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs commentaires. À la suite de cette consultation, le plan de conservation a été révisé de façon à mieux répondre à l'attente de la population et des représentants du milieu, tout en respectant ce que prévoit la Loi sur le patrimoine culturel quant à la portée de ce document.

Ce plan de conservation nous permet aujourd'hui de faire connaître nos orientations pour la préservation du site patrimonial de Trois-Rivières. Ces orientations nous donnent à la fois la rigueur et la souplesse requises pour fonder nos décisions relatives aux divers enjeux patrimoniaux auxquels fera face le site patrimonial de Trois-Rivières au cours des prochaines années. Plus particulièrement, ce plan reflète ma volonté, et celle du gouvernement du Québec, de prendre les mesures nécessaires pour que la société québécoise puisse jouir du caractère unique de ce lieu et que les générations à venir puissent à leur tour transmettre les richesses du patrimoine trifluvien.

HÉLÈNE DAVID

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

SOUS LA DIRECTION DE

Sylvain Lizotte, Direction générale du patrimoine et des institutions muséales (DGPIM)

RÉDACTION

Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

Dominique Lalande, Ruralys

Sylvain Lizotte, DGPIM

Dominique Martel, DGPIM

Julie Martin, Ruralys

Jean-Yves Pintal, Ruralys

Catherine Plante, Ruralys

COMITÉ DE SUIVI

Danielle Dubé, directrice générale, DGPIM

Claire Pépin, directrice, Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère de la Culture et des Communications (DMCQ)

Yves Charette, DGPIM

Pierre Desrosiers, Direction de l'archéologie et des institutions muséales

Chantal Grisé, DGPIM

Yannick Gendron, DMCQ

CARTES

Guy Mongrain, Mongrain Allard, consultant en histoire et patrimoine

RÉVISION LINGUISTIQUE

Direction des communications et des affaires publiques

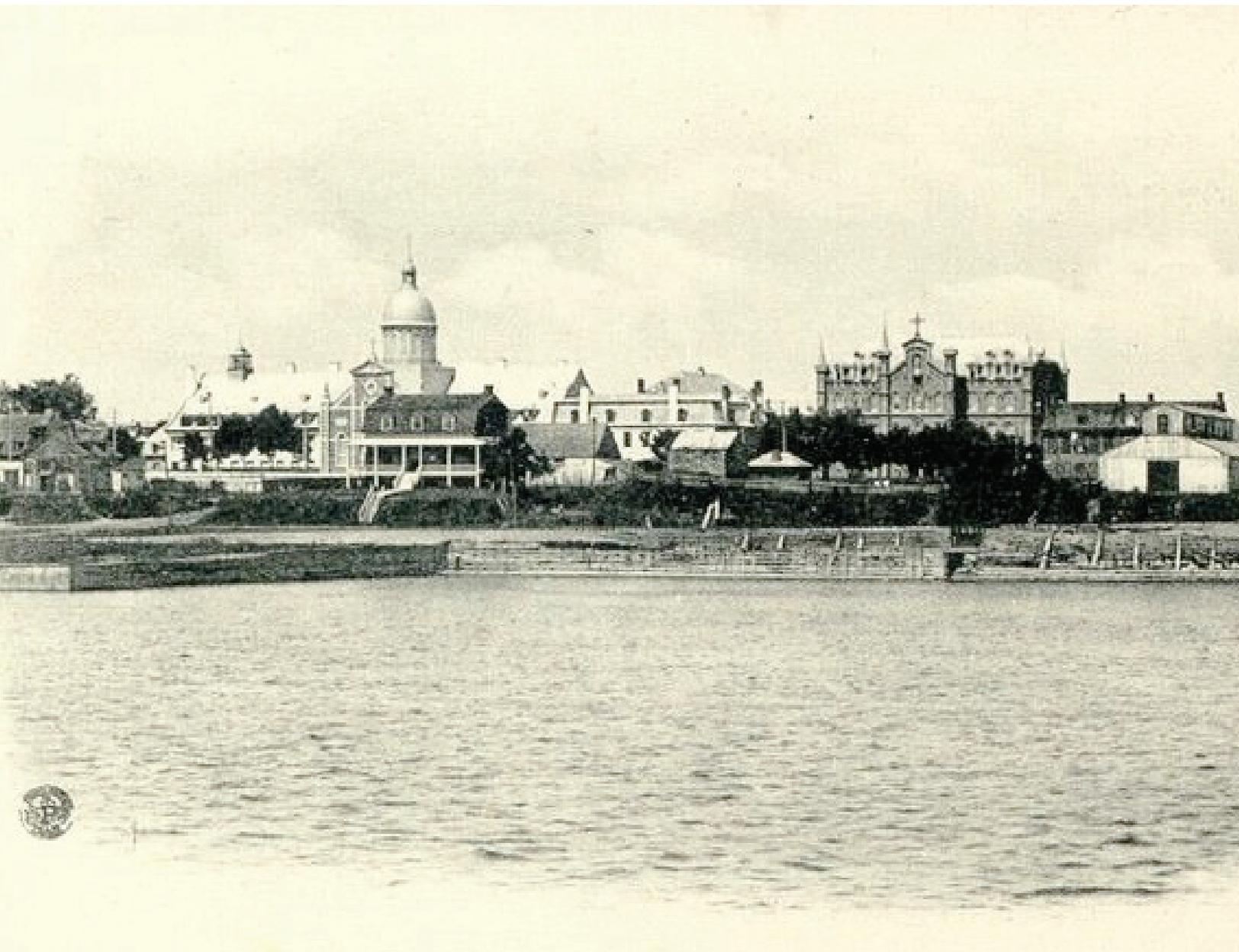
REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce plan de conservation. Notamment à Mary-Pierre Belzile, René Bouchard, Louis Gilbert, Éric Leclair, Sophie Morin et Geneviève Rioux; à Émilie Deschênes, Claudine Giroux et Nathalie Hamel de la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales (DGPIM), à tous les membres de l'équipe de la Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec du ministère de la Culture et des Communications (DMCQ) ainsi qu'à tous ceux du service de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire de la Ville de Trois-Rivières.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE	1
CRÉDITS ET REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	7
Comprendre le plan de conservation	7
Cadre légal de protection du site patrimonial de Trois-Rivières	8
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	11
Procédures relatives aux demandes de permis municipaux	12
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	14
Description	14
Historique	16
Un lieu stratégique pour les Amérindiens	16
L'établissement du poste de Trois-Rivières	16
Un gouvernement local de la Nouvelle-France	17
L'influence du Régime anglais	18
Le début de l'industrialisation	19
Le dynamisme de Trois-Rivières	19
État des connaissances	21
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	25
Les valeurs patrimoniales	25
Valeur historique	25
Valeur urbanistique	25
Valeur architecturale	26
Valeur archéologique	26
Les caractéristiques du site patrimonial	28
Le cadre naturel	28
Le réseau viaire	31
Le système parcellaire	36
Le cadre bâti	38
Les unités de paysage	50
Les qualités visuelles	54
Le patrimoine archéologique	56

ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	61
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention	61
Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	61
Privilégier le traitement minimal	61
Assurer la continuité à travers les changements	62
Orientations générales et particulières	62
Le cadre naturel	62
Le réseau viaire	62
Le système parcellaire	63
Le cadre bâti	63
Les unités de paysage	69
Les qualités visuelles	70
Le patrimoine archéologique	71
La mise en valeur	71
ANNEXES	72
ANNEXE 1	72
Tableau résumé des données relatives aux sites archéologiques	72
ANNEXE 2	73
Datation et fonction des sites archéologiques	73
ANNEXE 3	74
Glossaire	74
ANNEXE 4	77
Liste des illustrations	77
BIBLIOGRAPHIE	82



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et la Ville. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers. Ce plan de conservation informe également la Ville des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite lui définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE TROIS-RIVIÈRES

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913, et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'«arrondissement historique» à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de «bien culturel», un terme plus vaste que celui de «monument historique».

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, «diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni

faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale situés au sein d'un arrondissement historique peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la loi, trois arrondissements naturels sont déclaré : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal (Mont-Royal) en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier d'un double statut.

La période la plus active en termes de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970 ; un regain est ensuite noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec¹ décident de se doter d'outils, tels que des études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial de Trois-Rivières

La faible étendue du bourg de Trois-Rivières, cerné par les frontières naturelles du fleuve et de la rivière Saint-Maurice, détermine sa croissance et le protège pendant un certain temps d'une urbanisation intensive. Les activités portuaires et les installations industrielles s'y intensifient à partir de la fin du XIX^e siècle. Des quartiers ouvriers se logent entre la rivière et le noyau ancien, augmentant la pression urbaine, laquelle culmine au milieu du XX^e siècle et engendre les premières réactions protectionnistes.

La menace de destruction d'une partie de la place d'Armes afin d'y construire des bâtiments commerciaux est un exemple des enjeux liés à la conservation et à la mise en valeur du vieux bourg de Trois-Rivières qui ont été observés au début des années 1960. La place d'Armes, propriété de la Ville, est notamment classée en 1960. Cette dernière devient alors le premier site classé, élargissant ainsi le concept de protection jusque-là

1. La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs similaires à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec.

réservé aux bâtiments. L'année suivante, de nouvelles pressions immobilières mènent au classement des maisons Georges-De Gannes (fig. 1) et Hertel-De La Fresnière, ainsi qu'à celui du moulin à vent de Trois-Rivières datant du Régime français.



Figure 1

Après l'entrée en vigueur de la Loi des monuments historiques en 1963, l'arrondissement historique de Trois-Rivières est déclaré par le gouvernement le 6 mai 1964, protégeant ainsi une partie du secteur qui correspond aux limites de l'ancien bourg fortifié. Au cours de la décennie suivante, la maison Hertel-De La Fresnière et le manoir de Tonnancour sont acquis par la Ville et des protocoles d'entente avec le ministère des Affaires culturelles mènent à leur restauration. La rénovation de la terrasse Turcotte et l'aménagement du parc du jardin des Ursulines constituent ensuite les principaux projets de mise en valeur du paysage naturel et culturel du site patrimonial. Le parc se situe dans le jardin historique de la communauté religieuse.

[12]

Avec ce plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente une synthèse des connaissances acquises sur le site patrimonial de Trois-Rivières et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

Les immeubles patrimoniaux classés présents sur le site patrimonial de Trois-Rivières ne sont pas régis par les règles applicables à un site patrimonial déclaré et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans leur cas. D'autres articles de la loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent ces immeubles classés.

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial de Trois-Rivières. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis de construction de la Ville de Trois-Rivières comme l'exige la réglementation municipale.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Le site patrimonial de Trois-Rivières, déclaré en 1964, se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent, près de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Situé au cœur de la ville de Trois-Rivières fondée en 1634, il couvre un territoire urbain institutionnel et résidentiel d'environ 6,7 hectares. Il correspond à l'un des trois premiers noyaux de peuplement de la Nouvelle-France, avec Québec et Montréal.

Le site patrimonial est délimité notamment par les rues des Casernes, Saint-Pierre et Sainte-Cécile, et par la terrasse Turcotte. Ses limites correspondent en partie à l'ancienne palissade du bourg fortifié au XVII^e siècle et en partie au projet de palissade dessiné en 1704 par Jacques Levasseur de Neré (vers 1662-vers 1723). Ce noyau ancien est traversé longitudinalement par la rue des Ursulines et perpendiculairement par cinq rues tracées à partir de 1650, formant avec elle une trame orthogonale. Le site patrimonial compte quelques îlots dont la densité varie selon les fonctions, le mode d'implantation des bâtiments et la nature des aménagements.

Parmi la cinquantaine de bâtiments du site patrimonial figurent des institutions religieuses du XVIII^e siècle, dont le monastère des Ursulines qui constitue l'un des principaux points de repère, ainsi que le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières, protégé en 2003 (fig. 2)². Le site patrimonial comprend trois bâtiments classés immeubles patrimoniaux datant de la fin du Régime français et du début du XIX^e siècle, soit la maison Georges-De Gannes, le manoir de Tonnancour et la maison Hertel-De La Fresnière.

Le cadre bâti du site patrimonial est également constitué d'une maison en bois du milieu du XVIII^e siècle – la maison Saint-François (fig. 3) située au 126-144, rue Saint-François-Xavier – de maisons bourgeoises et ouvrières de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle; de maisons de type *boomtown* et d'immeubles à logements du début du XX^e siècle. Des espaces verts couvrent une bonne partie de la superficie du site patrimonial, notamment quatre parcs publics: le Platon, la place d'Armes, classée immeuble patrimonial en 1960, le parc des Gouverneurs et le jardin des Ursulines. Le site patrimonial compte par ailleurs une quarantaine d'éléments commémoratifs et d'œuvres d'art public, dont six monuments.

Enfin, onze sites archéologiques inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*³ sont associés au lieu et témoignent de la présence amérindienne et euroquébécoise.



2. Les éléments patrimoniaux qui sont mentionnés dans le texte et qui ne sont pas illustrés par des photographies peuvent être vus dans le site Internet du Répertoire du patrimoine culturel du Québec (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>).

3. L'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* regroupe les archives des interventions archéologiques réalisées au Québec. Pour le consulter, il faut s'adresser au ministère de la Culture et des Communications, à l'adresse suivante: (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).



Figure 2



Figure 3

HISTORIQUE

UN LIEU STRATÉGIQUE POUR LES AMÉRINDIENS

Depuis plusieurs milliers d'années, le secteur du site patrimonial est fréquenté par des groupes nomades. Quelques traces archéologiques mises au jour dans la région de la Mauricie, correspondant à l'occupation humaine, datent de 4000 ans avant aujourd'hui. À partir du XVI^e siècle, des groupes amérindiens appartenant aux nations iroquoïennes et algonquiennes y établissent plus couramment des campements d'été pour l'échange de marchandises. La présence de la terrasse sablonneuse au carrefour de deux cours d'eau majeurs, la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent, ainsi que la variété et l'abondance des ressources alimentaires durant la période de dégel semblent faciliter l'établissement de grands regroupements. Lors de la première visite de Jacques Cartier (1491-1557) dans la vallée du Saint-Laurent, en 1535, une douzaine de villages iroquoïens sont notamment établis sur les basses terres.

Au début du siècle suivant, des groupes algonquiens s'établissent progressivement dans la région. Trois-Rivières devient un endroit stratégique pour la traite et le commerce des fourrures. Le développement de ce commerce entraîne plusieurs affrontements entre les différents groupes amérindiens pour le contrôle du territoire. Dès 1615, une première mission est établie à Trois-Rivières par les Récollets. Avec le retour des Français au début de la décennie 1630, une seconde mission, nommée La Conception, est fondée par les Jésuites à proximité du bourg, dans un contexte où les Algonquins et les Innus font face à la famine, aux épidémies et aux attaques iroquoïses. À la fin de la décennie 1630, les Algonquins séjournant à Trois-Rivières sont de plus en plus nombreux. Ces derniers deviennent les principaux intermédiaires entre les groupes amérindiens et les Européens, tandis que les Innus s'installent plus au nord.

L'ÉTABLISSEMENT DU POSTE DE TROIS-RIVIÈRES

Au tournant du XVII^e siècle, l'exploration européenne du territoire se poursuit. Avant 1599, François Gravé Du Pont, acteur important du commerce des fourrures, se rend jusqu'à Trois-Rivières lors d'une expédition visant à trouver un lieu pour implanter un poste de traite. En 1603, Samuel de Champlain (vers 1570-1635) reconnaît l'importance

stratégique de Trois-Rivières pour la défense de la vallée du Saint-Laurent et le commerce des pelleteries. Il entrevoit d'y établir une habitation permanente. Entre-temps, l'endroit sert de lieu de rencontre aux Amérindiens et aux commerçants de fourrures. Entre 1617 et 1622, le rendez-vous général de la traite se tient notamment à Trois-Rivières.

En 1634, le poste de Trois-Rivières est fondé à la demande de Champlain qui y aurait envoyé Laviolette⁴ afin d'implanter le poste de traite demandé par le chef algonquin Capitanal. Une habitation est d'abord construite sur le Platon, suivi de quelques maisons pour loger les soldats et les artisans qui s'y établissent. L'année suivante, la première paroisse de Trois-Rivières, L'immaculée-Conception, ouvre ses registres.

C'est dans le contexte de la guerre avec les Iroquois que Pierre Boucher (1622-1717) est nommé capitaine du bourg en 1648. Menacé par des attaques iroquoises, le bourg est doté d'une palissade deux ans plus tard (fig. 4). Ainsi, les habitants qui s'étaient établis au nord et à l'ouest du centre de Trois-Rivières sont contraints de construire cette fortification et de bâtir leurs résidences à l'intérieur. Lorsque l'enceinte est terminée trois années plus tard, une trentaine de maisons y sont érigées.



Figure 4

UN GOUVERNEMENT LOCAL DE LA NOUVELLE-FRANCE

En 1663, lors de la réorganisation administrative de la Nouvelle-France, Trois-Rivières est désignée pour être le siège d'un gouvernement régional, à l'égal de Québec, de Montréal, de la Louisiane et de l'Acadie. Avec l'arrivée d'une garnison permanente en Nouvelle-France, un magasin du roi est établi à Trois-Rivières, ce qui contribue aux importantes fonctions commerciales de la ville.

À la demande de l'évêque de Québec, M^{gr} Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier (1653-1727), quelques ursulines – dont Marie Drouet, mère Marie de Jésus (1637-1709) – arrivent à Trois-Rivières en 1697, pour y enseigner aux jeunes filles françaises et amérindiennes ainsi que pour y dispenser des soins hospitaliers. À l'été 1700, elles emménagent dans leur monastère et, vers 1714, une chapelle ainsi qu'un petit hôpital sont érigés (fig. 5).



Figure 5

4. Certains auteurs attribuent plutôt la fondation de Trois-Rivières à Théodore Bochart du Plessis, commandant de la flotte en 1633.

Le développement de l'agglomération est toutefois ralenti par les conséquences liées à la création, en 1653, du Domaine du Roi, qui prive Trois-Rivières des fourrures en provenance du nord, ainsi que par l'émergence de Montréal comme plaque tournante du commerce des fourrures. Au début du XVIII^e siècle, Trois-Rivières est une ville escale, notamment pour les chasseurs et traiteurs amérindiens qui viennent faire réparer leurs outils au magasin du roi. L'agriculture devient l'activité principale des habitants, qui s'établissent plus fréquemment à l'extérieur de la fortification (fig. 6). Au milieu du siècle, la population de Trois-Rivières se compose principalement de fonctionnaires de l'administration publique, de la justice et de la défense militaire ainsi que de membres de communautés religieuses. La ville compte une centaine d'habitations. En 1752, une partie du bourg sera par ailleurs incendiée. Cette conflagration rase 45 maisons, dont les établissements des Ursulines ainsi que l'enceinte, laquelle ne sera jamais reconstruite.



Figure 6

L'INFLUENCE DU RÉGIME ANGLAIS

Après la Conquête de 1759-1760, le gouvernement de Trois-Rivières est aboli. La région de Trois-Rivières est divisée en deux parties et puisqu'elle est située à l'ouest de la rivière Saint-Maurice, la ville est jointe au district de Montréal. Le secteur du Platon devient le quartier principal de la garnison anglaise et la maison de l'ancien gouverneur cumule les fonctions de caserne, de prison et d'hôpital militaire. Le manoir de Tonnancour sert de résidence aux officiers pendant quelques années. Au début du XIX^e siècle, près de 50% de la population du bourg est d'origine britannique.

Trois-Rivières réussit à retrouver son influence lorsqu'elle devient le siège d'un district judiciaire en 1792 et celui d'un évêché en 1852. La ville est brièvement occupée par les Américains en 1776.

Au cours du XIX^e siècle et du XX^e siècle, la communauté anglophone a un impact majeur à Trois-Rivières, notamment dans les sphères socioéconomique et culturelle. Après l'acquisition du site des Récollets par l'Église d'Angleterre en 1823, la chapelle, rénovée cette année-là, et le presbytère prennent le nom de Saint-James. De plus, la place d'Armes est aménagée par l'architecte Percy Erskine Nobbs (1875-1964) en 1919, à la demande de l'homme d'affaires Charles Ross Whitehead (1868-1954).

LE DÉBUT DE L'INDUSTRIALISATION

Au tournant du XIX^e siècle, le commerce des fourrures continue à diminuer à Trois-Rivières. Les principaux postes de la région se trouvent au nord, en Haute-Mauricie. À cette même époque, les Forges du Saint-Maurice, situées à proximité de Trois-Rivières, sont une entreprise florissante qui permet de relancer l'économie locale. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'industrialisation renforce l'importance régionale de Trois-Rivières, qui constitue désormais le centre de l'industrie forestière de la Mauricie. Grâce à son port et à la nouvelle technologie de la vapeur qui permet l'implantation de scieries loin des chutes, d'importants bureaux d'affaires de grands entrepreneurs dans le domaine du sciage s'établissent à Trois-Rivières. En 1854, la compagnie américaine Norcross and Philips construit une scierie à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, principale voie d'accès à l'arrière-pays.

En 1857, la cité de Trois-Rivières est constituée et divisée en quatre quartiers. Le secteur ancien est inclus dans le quartier Sainte-Ursule. Au cours des années 1870, la ville est reliée au réseau ferroviaire et ses installations portuaires sont modernisées (fig. 7). La population trifluvienne augmente avec l'avènement d'une nouvelle bourgeoisie d'affaires et la croissance de la population ouvrière.



Figure 7

LE DYNAMISME DE TROIS-RIVIÈRES



Figure 8

Au XX^e siècle, l'expansion industrielle de Trois-Rivières se poursuit (pâtes et papiers, métallurgie, chimie, textile, etc.). Des industries, dont la Wayagamack Pulp and Paper (1911), la Canadian International Paper (1922) et la St. Lawrence Pulp and Paper (1923), s'établissent à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Ces usines relancent l'exploitation forestière et valent à Trois-Rivières le titre de capitale mondiale du papier. Le secteur nord-ouest du Vieux-Trois-Rivières, affecté par l'incendie de 1908, fait place à un nouveau développement, alors que des maisons *boomtown* et des immeubles à logements sont construits pour les ouvriers (fig. 8).

Au tournant du XX^e siècle, les Ursulines assurent toujours l'enseignement auprès des jeunes filles. En 1908, elles ouvrent une école normale et, en 1935, elles sont les premières à offrir le cours classique aux jeunes femmes. Les Filles de Jésus dirigent également près de neuf institutions dans la capitale diocésaine de Trois-Rivières. Le supérieur du séminaire de Trois-Rivières et les Ursulines sont les fondateurs du collège Lafèche, qui accueille ses premiers étudiants en 1969.

À la fin du XIX^e siècle, les sœurs de la Providence, arrivées à Trois-Rivières depuis 1864, prennent progressivement la place des Ursulines pour prodiguer les soins hospitaliers aux habitants de la ville. Ces dernières avaient tenu le seul hôpital de la région pendant près de deux siècles. En plus de diriger un orphelinat et une crèche, les sœurs de la Providence ouvrent en 1867 un hospice pour personnes âgées. En 1886, une salle de leur orphelinat est dédiée à l'hôpital et trois ans plus tard, l'hôpital Saint-Joseph est créé.

En 1934, les fêtes du tricentenaire suscitent un nouvel intérêt pour l'histoire de la ville. Des plaques et monuments commémoratifs sont installés. Le Vieux-Trois-Rivières est alors perçu comme un lieu de mémoire à préserver (fig. 9).



Figure 9

[20]

Le site patrimonial de Trois-Rivières est déclaré en 1964. Ses limites correspondent approximativement à l'ancienne palissade du bourg fortifié au XVII^e siècle et en partie au projet de palissade dessiné en 1704 par Jacques Levasseur de Neré (1662 ou 1664-1724). Certaines parties du territoire ont toutefois été ajoutées, comme la partie est de la propriété des Ursulines de Trois-Rivières, tandis que d'autres ont été retranchées, comme le terrain du bureau de poste. De nos jours, le site patrimonial est le cœur historique de Trois-Rivières, qui est devenue un centre portuaire, industriel et commercial important

du Québec. Il témoigne de l'évolution de ses fonctions et de ses occupants à travers le temps. Il contient de nombreux repères commémoratifs ainsi que plusieurs immeubles et sites classés.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Jusqu'au début du XX^e siècle, les ouvrages à caractère historique traitent principalement des origines de la ville de Trois-Rivières au temps du Régime français. Les œuvres publiées, dont celles de Benjamin Sulte (1841-1923) et celles des Ursulines de Trois-Rivières, témoignent des préoccupations historiques et généalogiques de cette époque. Les ouvrages historiques sont descriptifs et l'analyse des sources documentaires y est quasi absente.

Il faut attendre la création de la Société d'histoire régionale en 1926 et l'approche des fêtes du tricentenaire en 1934 pour que la ville de Trois-Rivières fasse l'objet d'études plus approfondies. L'histoire de la ville, depuis ses origines jusqu'au début du XX^e siècle, devient alors un réel objet d'étude. Albert Tessier (1895-1976), qui publie une histoire de Trois-Rivières en 1934, influence d'autres chercheurs, ce qui donne lieu à une série d'études sur l'histoire et la valeur patrimoniale de la ville. Dans les décennies suivantes, des articles et des monographies, publiés entre autres dans les Cahiers des Dix, s'attardent au Vieux-Trois-Rivières et plus précisément aux bâtiments anciens issus du Régime français.

Le site patrimonial retient l'attention des chercheurs, non pas après son décret en 1964, mais plutôt après l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979. La prise de conscience du milieu ainsi que la volonté des instances gouvernementales et municipales donnent lieu à la réalisation de plusieurs études et recherches historiques et archéologiques ainsi que de relevés et d'inventaires pour documenter le site patrimonial afin de mieux le comprendre et le préserver. La Société de conservation et d'animation de Trois-Rivières agit en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications et se penche sur les approches de mise en valeur à préconiser pour le site patrimonial. Plusieurs études portant sur les quartiers de la ville, sur l'origine des rues, sur l'église Saint-James et sur le manoir de Tonnancour introduisent de nouveaux éléments de connaissance du secteur.

Dans les années 1990, les connaissances historiques acquises sur le site de la place d'Armes et sur les bâtiments classés du site patrimonial sont pour la première fois réunies dans un seul ouvrage : *Les chemins de la mémoire*, publié par la Commission des biens culturels du Québec en 1990. Depuis les vingt dernières années, des études sur les vieux quartiers de la ville, sur ses monuments commémoratifs et plus récemment sur l'importance historique de la place d'Armes contribuent à enrichir les connaissances sur le site patrimonial. Parmi les projets de mise en valeur, le circuit patrimonial créé en 1995 permet de diffuser les connaissances acquises sur le patrimoine architectural du Vieux-Trois-Rivières et donne un bon aperçu de l'évolution du territoire.

En 2009, un ouvrage général intitulé *Rencontrer Trois-Rivières* regroupe une série d'articles historiques publiés à l'occasion des fêtes du 375^e anniversaire. Cet ouvrage met en valeur la grande richesse des archives iconographiques de la ville tout en faisant le point sur la question des origines et sur l'évolution du territoire de la ville.

Connaissances archéologiques

En matière de patrimoine archéologique, la documentation concernant le site patrimonial est relativement abondante. Elle témoigne de plusieurs interventions archéologiques effectuées depuis les années 1970, époque correspondant au début de la pratique de l'archéologie au Québec. Cinq documents datent des années 1980 et neuf des années 2000.

Les rapports archéologiques concernant le site patrimonial sont conservés au centre de documentation en archéologie du ministère de la Culture et des Communications. Ils sont au nombre de quinze : deux sont de courtes notes historiques relatives à de la prospection, huit se rapportent à des interventions limitées sur le terrain et cinq, associées aux activités d'un chantier-école, portent sur des fouilles archéologiques effectuées à la place d'Armes.

De plus, la Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec du Ministère détient quatre études de potentiel. Celles-ci décrivent notamment l'évolution de l'occupation du site patrimonial depuis les premiers établissements institutionnels. On y trouve les principaux sites d'intérêt et leur occupation sous la forme d'une synthèse historique, de même que la documentation historique et cartographique qui a éclairé la recherche dans le contexte d'un projet d'enfouissement des réseaux aériens.

Des notes historiques non datées concernent l'église Saint-James et son presbytère (CcFd-31) ainsi que le fief Pachirini (CcFd-19, Place d'Armes).

Trois inventaires archéologiques ont été réalisés sur cinq sites situés dans le site patrimonial (CcFd-18, CcFd-19, CcFd-20, CcFd-21 et CcFd-22). Ils touchent la partie est du site Le Platon (CcFd-18) où se trouve l'actuel bureau de poste. L'inventaire du site Place d'Armes (CcFd-19) a permis de confirmer son grand potentiel archéologique. La nature du lieu et l'établissement d'une place publique relativement tôt dans l'histoire ont permis la conservation des vestiges archéologiques anciens.

Le site Parc de La Vérendrye (CcFd-20) a fait l'objet de deux sondages qui ont révélé la localisation de la maison du gouverneur De Varennes, d'une boulangerie et de nombreux objets provenant d'un dépotoir du XIX^e siècle. Cette intervention a aussi permis de documenter l'évolution du littoral et les infrastructures de la terrasse Turcotte (CcFd-21). Un autre inventaire archéologique, dans le site Jardin des Ursulines (CcFd-22), a permis d'identifier des sols archéologiques en surface le long de la rue des Ursulines et sous des remblais dans le secteur où est survenu un glissement de terrain en 1701.

Une dernière intervention a été faite au moment de l'évaluation pour le choix stratégique d'un site pour le chantier-école du collège Laflèche (CcFd-22 et CcFd-20). Les résultats de cette intervention ont permis de cibler le site Parc de La Vérendrye (CcFd-20) pour les futures activités de ce chantier-école puisque les sols archéologiques en place attestent un fort potentiel qui remonterait au XVII^e siècle.

Deux surveillances ponctuelles ont été mises en œuvre sur le site patrimonial. La première surveillance ponctuelle a été effectuée au site Parc de La Vérendrye (CcFd-20) pour un travail de voirie ; la seconde, au site Manoir de Tonnancour (CcFd-15) pour des travaux de restauration. Cette dernière a mis au jour les fondations du manoir et des latrines des officiers militaires ainsi que de nombreux artefacts témoignant des diverses occupations du site. Deux autres surveillances archéologiques ont permis de récolter plusieurs renseignements sur le site Terrasse Turcotte (CcFd-21), notamment sur les murs de soutènement, les escaliers, les aménagements d'évacuation d'eaux et l'utilisation du talus comme dépotoir, du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Une surveillance archéologique d'envergure a été réalisée sur l'ensemble du site patrimonial lors du projet d'enfouissement des réseaux aériens.

Trois rapports archéologiques font référence aux fouilles effectuées au site Place d'Armes (CcFd-19) par le chantier-école du collège Laflèche, lesquelles ont permis de découvrir les fondations de maisons et dépendances des XVII^e et XVIII^e siècles ainsi que des vestiges datant d'avant 1650, voire de la préhistoire.



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Trois-Rivières est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans

l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial de Trois-Rivières est un territoire qui, en raison de son contexte historique, a acquis au fil des ans une multiplicité de valeurs patrimoniales, à savoir historique, urbanistique, architecturale et archéologique.

VALEUR HISTORIQUE

Le site patrimonial de Trois-Rivières présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. L'endroit est fréquenté par les Amérindiens depuis la préhistoire. En 1634, le poste de Trois-Rivières est fondé par Lavolette, à la demande de Samuel de Champlain. D'abord point de rencontre entre Amérindiens et commerçants de fourrures, il devient un bourg fortifié en 1650 et le siège du gouvernement de Trois-Rivières en 1663. Trente ans après la Conquête, Trois-Rivières retrouve une partie de son influence en étant à nouveau le siège d'un district judiciaire, en 1792, et celui d'un évêché, en 1852. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'industrialisation consolide l'importance économique de la ville, qui constitue désormais le centre de l'industrie forestière de la Mauricie. Les fêtes du tricentenaire de Trois-Rivières, en 1934, suscitent un nouvel intérêt pour son histoire. Le Vieux-Trois-Rivières est alors perçu comme un lieu de mémoire à préserver. Le site patrimonial est le cœur de la deuxième plus ancienne ville de la Nouvelle-France, laquelle est devenue aujourd'hui un centre portuaire, industriel et commercial important du Québec.

VALEUR URBANISTIQUE

Le site patrimonial présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur urbanistique. Les limites du secteur, le tracé des rues et la forme des îlots évoquent les origines du bourg fortifié. Le monastère des Ursulines constitue un point de repère majeur. Le monument Le Flambeau ainsi que le clocher et la flèche de l'église Saint-James sont des points de repère à l'intérieur du périmètre du site patrimonial. L'environnement de ce dernier est caractérisé par la présence de deux types de bâtiments résidentiels : d'une part se trouvent des maisons cossues, en bordure de la rue des Ursulines et de la terrasse Turcotte ; d'autre part s'élèvent des immeubles d'habitation construits sur des lots étroits, le long des rues Saint-Pierre, Saint-François-Xavier, Saint-Louis et des Casernes. Dans la partie sud-ouest, quelques rues plus larges témoignent



du réaménagement qui a suivi le grand incendie de 1908. Les espaces verts, les aménagements paysagers, les éléments commémoratifs, les œuvres d'art public et les qualités visuelles du site enrichissent sa valeur urbanistique.

VALEUR ARCHITECTURALE

Le site patrimonial de Trois-Rivières présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La cinquantaine de bâtiments qu'il comprend permet de retracer l'évolution de son occupation. Le Régime français a notamment légué les composantes du monastère des Ursulines (1752) et celles du site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières (milieu du XVIII^e siècle) (fig. 10). Le site patrimonial comprend aussi des exemples d'architecture domestique de cette époque. Une habitation en bois du milieu du XVIII^e siècle, la maison Saint-François, ainsi que des résidences de notables en pierre, tels le manoir de Tonnancour (1795-1797) et la maison Georges-De Gannes (1756), subsistent. Le XIX^e siècle est représenté par des demeures bourgeoises en pierre, comme la maison Hertel-De La Fresnière (1824-1829) et celles qui longent la terrasse Turcotte. Le secteur regroupe également des bâtiments associés à l'industrialisation, comme des maisons *boomtown* et des immeubles à logements pour les ouvriers, caractérisés par un volume cubique, une maçonnerie de briques, un toit plat et une ornementation modeste. Toutes ces constructions, dont certaines très anciennes, révèlent la longue histoire de Trois-Rivières.



Figure 10

VALEUR ARCHÉOLOGIQUE

Le site patrimonial présente en outre un intérêt patrimonial pour sa valeur archéologique. Le périmètre compte onze sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*, lesquels renseignent sur l'occupation amérindienne et euroquébécoise du lieu. L'époque de la Nouvelle-France est particulièrement bien représentée par des sites comme ceux du jardin des Ursulines et du monastère des Récollets. La place d'Armes, classée immeuble patrimonial, a livré des vestiges d'avant 1650. Ceux-ci montrent des activités d'échanges et de commerce durant la préhistoire et le début de la période historique ainsi que des activités commerciales, militaires et domestiques qui ont marqué l'emplacement depuis le XVII^e siècle. Cette diversité des sites archéologiques témoigne de la longue période d'occupation humaine sur ce site patrimonial. De plus, la qualité des connaissances archéologiques ainsi que l'ancienneté et l'intégrité des sites constituent une richesse pour la recherche et pour l'histoire de ce lieu. Le site patrimonial déclaré doit donc être considéré comme un lieu à fort potentiel archéologique qui témoigne d'un ensemble urbain cohérent.

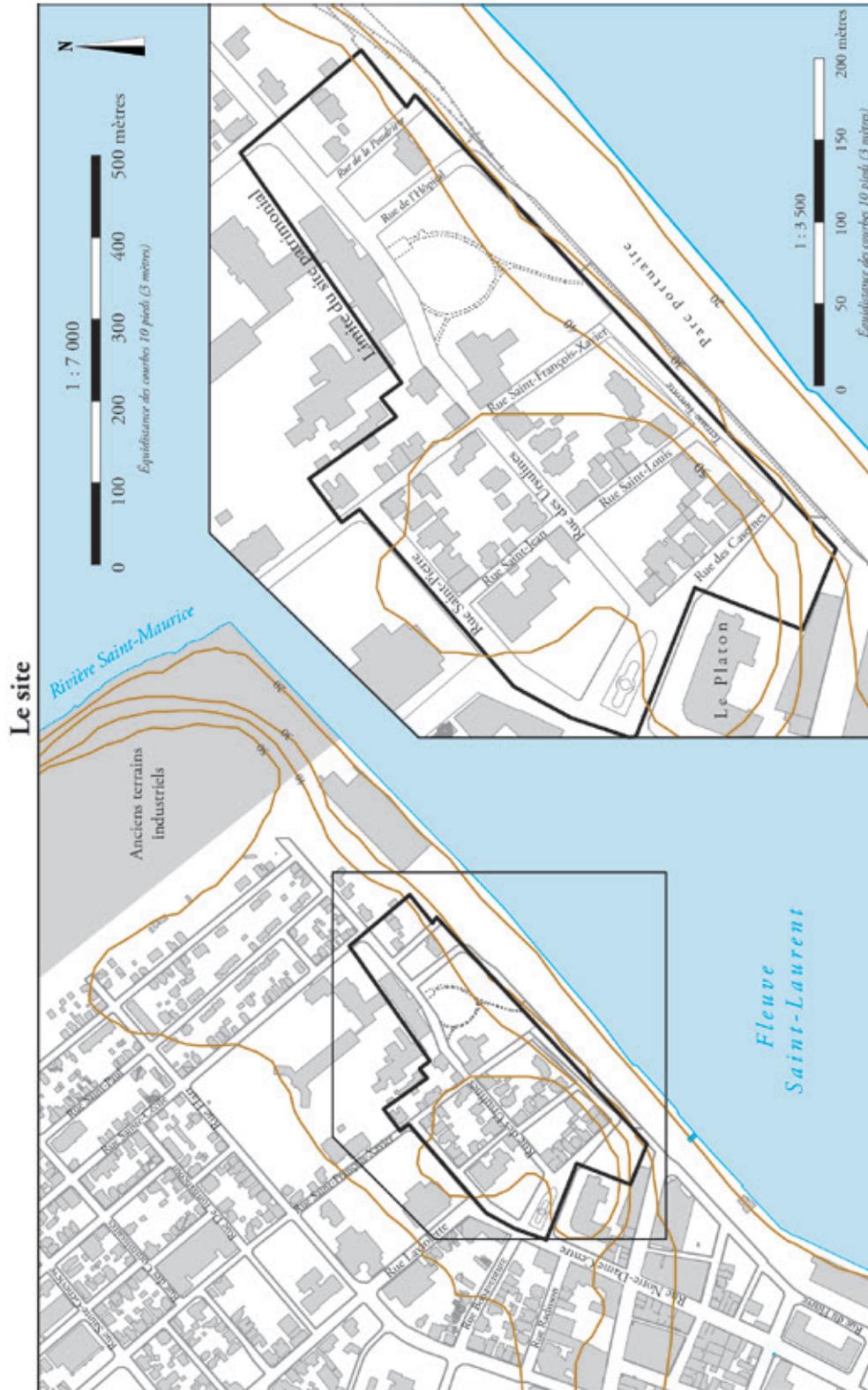


Figure 11

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles, le patrimoine archéologique – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

LE CADRE NATUREL

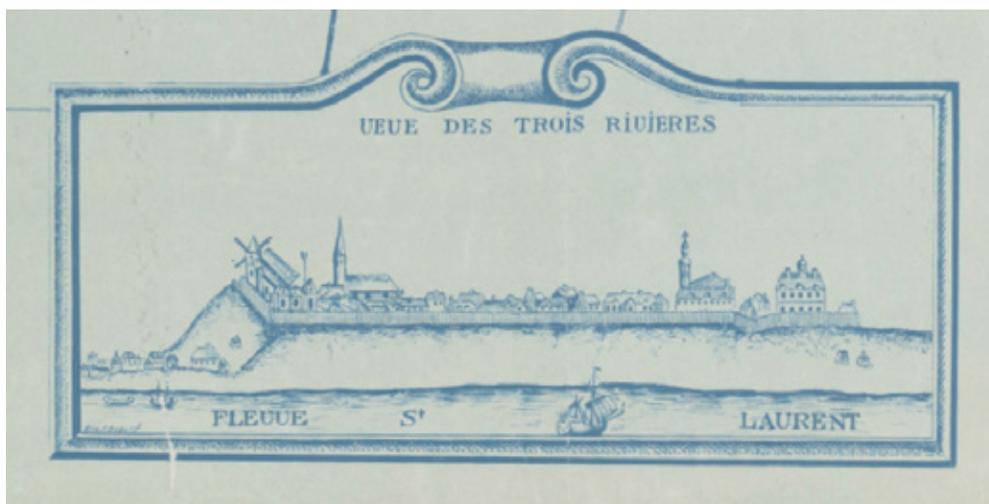
Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale du site patrimonial de Trois-Rivières et devrait faire l'objet d'une attention particulière au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une influence importante sur l'établissement d'abord, puis sur les activités qui ont marqué le site patrimonial au cours des siècles.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

La topographie

Localisée en aval de l'immense bassin hydrographique naturel de la rivière Saint-Maurice, la ville de Trois-Rivières occupe un emplacement privilégié le long du fleuve Saint-Laurent et constitue une des portes d'entrée des basses terres du Saint-Laurent. Le relief de la pointe de Trois-Rivières est caractérisé par un promontoire sablonneux. Héritage du retrait de la mer de Champlain, il y a près de 10 000 ans, des terrasses sablonneuses s'étirent l'une après l'autre, en escalier, à partir du rivage du fleuve. Ces terrasses successives forment une pointe qui aboutit sur la rive droite du Saint-Maurice. De tout temps, un tel environnement a été prisé par les êtres humains pour s'y installer.



Un endroit surélevé se démarque de l'ensemble des terrasses. Il sera désigné par l'appellation « Platon » en raison de sa topographie particulière soit un cap peu accidenté s'avancant vers le fleuve (fig. 12). Vers 10 000 avant aujourd'hui, son niveau s'élevait à près de 35 mètres au-dessus du fleuve. Ce promontoire sablonneux domine le fleuve et l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. La protection naturelle qu'il offre par son fort dénivelé explique le choix de ce site de prédilection pour un établissement. La nature sablonneuse des terrains à cet endroit ne favorisant pas l'agriculture, la terrasse demeure disponible pour l'expansion urbaine. Seul le ravin entre le fleuve et le couvent des Ursulines demeure inaccessible en raison de ses terres inondables. Ces dernières seront comblées progressivement au cours des siècles.

Point le plus élevé à l'origine, le Platon subit plusieurs transformations au cours des siècles. Avec le temps, en raison de l'érosion des berges sablonneuses, des travaux d'aménagements urbains et de la construction des quais sur les rives du fleuve, le promontoire est aplani plusieurs fois et le rivage est consolidé, afin d'en améliorer l'accès et d'y faciliter la circulation. Le site patrimonial correspond donc à une portion de la première terrasse sablonneuse longeant le fleuve, nivelée dans sa partie ouest et élargie par l'ajout de quais et l'aménagement d'une promenade.

L'hydrographie

Le site patrimonial illustre le lien étroit entre le réseau hydrographique et l'implantation des premiers établissements pendant le Régime français. Situées à la jonction de deux cours d'eau d'importance, les berges de la pointe ouest de la rivière Saint-Maurice abritent les origines de Trois-Rivières, son poste de traite fortifié et ses premières habitations. Le site patrimonial de Trois-Rivières se trouve sur la rive ouest de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice (fig. 11). À cet endroit, la rivière se partage en trois bras, contourne les îles du delta formées par le cours d'eau et se jette dans le fleuve Saint-Laurent, lequel ne fait pas partie du site patrimonial. Jusqu'au XVIII^e siècle, un ruisseau dessert le côté ouest du Platon, tandis qu'un ravin se forme lors de la fonte des neiges à la limite est de l'ancien bourg (fig. 14). L'emplacement de ce dernier correspond aujourd'hui au terrain du jardin des Ursulines.

Le couvert végétal

Dès le XVII^e siècle, des jardins privés et des espaces cultivés composent les arrière-cours à l'intérieur de la palissade dans le périmètre de l'actuel site patrimonial. Au début du XVIII^e siècle, après l'agrandissement du fort, le cœur du bourg est traversé par la rue Notre-Dame (maintenant la rue des Ursulines) et se retrouve bordé par le jardin du couvent des Ursulines (fig. 13), par le jardin des Récollets et par le terrain de la place d'Armes. La partie est du fort, peu habitée à l'époque, comporte encore une grande partie d'espaces naturels.



Figure 13

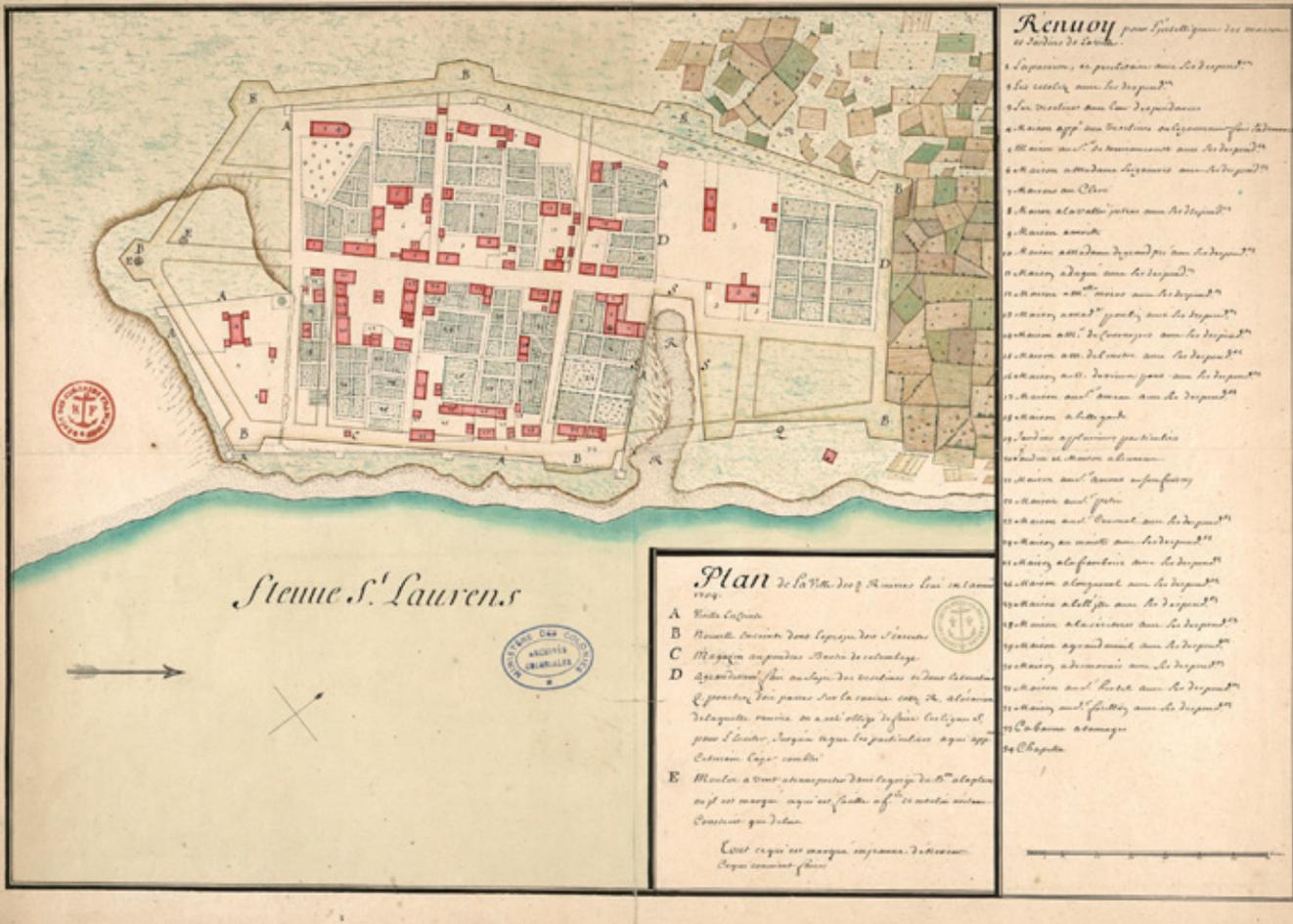


Figure 14

Dans l'ensemble du site patrimonial, la subdivision des lots et l'augmentation du bâti sur les parcelles diminuent les espaces verts et la présence de grands jardins privés au cours des siècles. Malgré cette pression urbaine, le couvert végétal demeure très présent dans la majorité des lotissements. Les aménagements paysagers s'observent autour de quelques grandes propriétés ou dans les cours arrière des bâtiments résidentiels. Enfin, la principale présence végétale dans le site patrimonial est tributaire des ensembles conventuels et de la place d'Armes, dont les jardins et la place publique marquent le paysage depuis le début du XVIII^e siècle.

Le cadre naturel en bref

Le site patrimonial est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice.

Le relief du site patrimonial est formé d'une terrasse sablonneuse avec un promontoire surélevé, dit le Platon.

Jusqu'au XIX^e siècle, le site patrimonial est traversé par un ruisseau ainsi que par un ravin.

La couverture végétale importante s'explique historiquement par la présence d'espaces privés appartenant à des communautés religieuses et par l'aménagement d'espaces publics.

LE RÉSEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction qui permettent la circulation, ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration. Il comprend notamment des chemins, des avenues, des boulevards et des rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial et il importe d'en favoriser la préservation. Cette section sur le réseau viaire comprend également un volet sur les espaces libres, comme les parcs.

Les voies comportent généralement une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, des aménagements piétonniers ou cyclables et des banquettes latérales ou des accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont constituées d'espaces contigus à celles-ci, en incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, tels que des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le parcours directeur

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi ses plus anciennes voies de circulation. Le parcours directeur se caractérise souvent par une sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède en général le lotissement des terres qui le bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Le fleuve Saint-Laurent est la plus ancienne voie de circulation et, à l'époque du Régime français, la plus importante. À l'instar de plusieurs autres noyaux de peuplement, celui de Trois-Rivières est tributaire du fleuve qui le relie au réseau de communication maritime de l'époque. Aussi, les premiers établissements sont érigés à proximité du rivage, sur la terrasse du Platon qui domine le fleuve, puis quelques habitations se logent au pied du Platon du côté ouest.

La rue des Ursulines, qui porte le nom de rue Notre-Dame jusqu'en 1947, est le principal parcours directeur du site patrimonial. Elle est la plus ancienne voie de Trois-Rivières et correspond approximativement au tracé du chemin du Roy. À l'origine, la rue traverse le bourg en plein cœur, contourne l'église paroissiale et franchit la grande porte de la palissade. En 1735, la rue des Ursulines est élargie de douze pieds afin qu'elle soit plus praticable et qu'elle puisse être utilisée comme chemin royal officiel. Elle s'impose dans le secteur avec son double rôle de parcours directeur et de parcours d'implantation (fig. 21).

Le parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Le tissu urbain du site patrimonial de Trois-Rivières est formé de six rues anciennes qui composent les principaux axes du parcours d'implantation. Ces voies originelles forment l'armature du réseau viaire dont le tracé est planifié dès 1650.

Lors de la création du bourg fortifié, un damier est délimité sur le plateau à l'est du Platon. La rue des Ursulines, principale artère du bourg, et la rue Saint-Pierre (fig. 15), en appui du côté nord, sont tracées parallèlement au fleuve et forment le cœur du damier que deux axes traversent perpendiculairement. De l'ouest vers l'est, ces axes perpendiculaires sont divisés en quatre voies : les rues Saint-Louis, Saint-Jean, Saint-Michel (Saint-François-Xavier) et Saint-Joseph (Saint-François-Xavier) (fig. 16) sont les premières voies nord-sud. Le tracé de ces voies est rectiligne et crée des îlots dont la densité varie selon les fonctions.

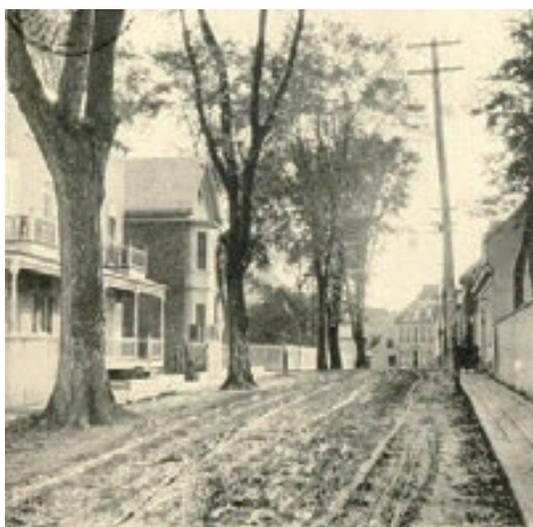


Figure 15



Figure 16

Plusieurs concessions sont accordées à des particuliers, d'autres sont détenues par des communautés religieuses. Les premières habitations des concessionnaires se situent en bordure de ces premiers parcours, dont plusieurs dans le fief Pachirini (place d'Armes), d'autres

longent la palissade, comme la concession des Jésuites au coin sud-ouest du bourg.

Au début du XVIII^e siècle, l'église paroissiale occupe la portion nord-ouest du bourg et les concessions des communautés religieuses longent la rue des Ursulines. Au centre se trouvent la chapelle et le couvent des Récollets et vers l'est le monastère et le jardin des Ursulines. Le parcours d'implantation de la rue des Ursulines constitue la colonne vertébrale du bourg, ce qui y explique la présence des plus anciens édifices institutionnels du site patrimonial. L'évolution du bourg s'appuie sur ces six principaux parcours d'implantation mis en place au milieu du XVII^e siècle.

Le parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Après l'incendie de 1752 et la disparition de la palissade, le cœur du bourg est désenclavé par le prolongement des rues qui le traversent, dont la rue Saint-François-Xavier qui mène à la terrasse Turcotte en bordure du fleuve. La rue de l'Hôpital (fig. 17) permet également de rejoindre les aménagements sur les rives du fleuve Saint-Laurent à travers la concession des Ursulines établie sur la rue Notre-Dame (rue des Ursulines). La rue de la Poudrière, maintenant fermée, remplissait une fonction similaire. L'accès au site patrimonial, cerné par le fleuve et la rivière Saint-Maurice, est encore aujourd'hui tributaire de ces principales voies de raccordement.



Figure 17



Figure 18



Figure 19

Les espaces publics

Plusieurs espaces publics constitués en parcs et espaces verts ponctuent le site patrimonial, notamment à proximité des ensembles institutionnels (fig. 21). Il s'agit de la place Pierre-Boucher, du parc du Platon, du parc des Gouverneurs, du jardin des Ursulines, d'une partie du parc portuaire et de la place d'Armes.

La place Pierre-Boucher, située dans l'axe des rues Notre-Dame et des Casernes, est aménagée après l'incendie de 1908. L'espace libéré par la disparition de l'église paroissiale et du cimetière, en plus de l'élargissement de la rue des Casernes, permet de recréer un espace public sur l'ancien parvis de l'église. À l'occasion du tricentenaire de la ville en 1934, le monument Le Flambeau est érigé sur cette place nommée en mémoire au premier gouverneur de Trois-Rivières (fig. 18).

Le Platon est à l'origine un terrain plus élevé et bordé d'une falaise, où est construit le premier fort de Trois-Rivières au XVII^e siècle. Ce lieu est ensuite occupé par la maison des gouverneurs qui sert notamment de caserne militaire après la Conquête. À la fin du XIX^e siècle, un parc naturel est aménagé sur le Platon. Ce dernier disparaît vers 1918, après la construction d'un nouveau bureau de poste. Une partie de l'ancien parc accueille toutefois le monument de Lavolette (1934). Le nouveau parc du Platon est inauguré en 1996, puis réaménagé en 2012 (fig. 19).



Figure 20

Le jardin des Ursulines (fig. 20), ancienne propriété de cette communauté religieuse, est acquis par la Ville au début des années 1980 et est aménagé en place publique en 1986. Le petit ravin, séparant la terre des Ursulines de celles des Récollets, est remblayé au début du XX^e siècle. Au cours des années 1970, le site avait notamment été utilisé comme jardin communautaire.

À proximité du manoir de Tonnancour et du couvent des Filles de Jésus, le parc des Gouverneurs est une aire de repos comprenant des arbres. Il est situé sur l'ancien lot de l'église paroissiale et du cimetière.

À la fin des années 1860, la Ville construit un trottoir de bois sur pilotis le long de la rive du fleuve Saint-Laurent. Après sa destruction lors du grand incendie, la promenade est reconstruite en béton et élargie. Au cours des années 1980, le réaménagement et la mise en valeur du vieux port entraînent la démolition de l'ancienne terrasse Turcotte et la construction d'un nouveau parc portuaire par Travaux publics Canada, dont une partie est comprise dans les limites du site patrimonial.

La place d'Armes est d'abord destinée à loger l'établissement des Amérindiens à l'intérieur de la palissade, appelé « la cabane des Sauvages ». Elle abrite ensuite le marché public et, à partir du milieu du XVIII^e siècle, le terrain d'exercice de la milice, d'où elle tire son appellation. Au cours du XIX^e siècle, plusieurs maisons sont construites sur la partie est du lot, mais elles sont fréquemment démolies pour faciliter les manœuvres militaires et les rassemblements publics occasionnels. Encore aujourd'hui, la place d'Armes possède le même aménagement que celui effectué en 1919, marqué notamment par la présence du canon russe, du même mobilier en béton et du même parcours en demi-cercle. La place d'Armes a été classée immeuble patrimonial en 1960.

Le réseau viaire en bref

La trame d'origine en damier témoigne de la planification du territoire de l'actuel site patrimonial.

La trame ancienne des rues se caractérise par l'implantation des bâtiments en bordure des rues et l'étroitesse des emprises.

La trame du site patrimonial montre l'importance de la rue des Ursulines, parcours directeur et principale voie d'implantation du site patrimonial.

Le site patrimonial est formé de six rues anciennes (rue des Casernes, rue Saint-Pierre, rue Saint-Jean, rue Saint-Louis, tronçon nord de la rue Saint-François-Xavier, rue des Ursulines) qui constituent les parcours d'implantation.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Sur le lot, l'implantation d'un bâtiment est définie par ses marges avant, latérales et arrière. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements d'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui peuvent avoir un effet sur le site patrimonial. Les caractéristiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du territoire, et il importe d'en favoriser la préservation.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le système parcellaire du site patrimonial de Trois-Rivières prend forme à partir du milieu du XVII^e siècle avec la création du bourg fortifié. Afin de permettre aux premiers colons



Figure 22



Figure 23

de s'y établir, le secteur est délimité par six axes perpendiculaires formant les premiers îlots. Les rues Saint-Pierre, Saint-François-Xavier, Saint-Louis et des Casernes (du Château) se caractérisent par un découpage en lots étroits et rectangulaires (fig. 22). Ce parcellaire accueille à l'origine les premières habitations des colons et prévoit une arrière-cour pour la partie du jardin et des dépendances. Ce parcellaire primitif est

conservé, puis subdivisé progressivement au fur et à mesure que la pression urbaine se fait sentir. La mitoyenneté des immeubles d'habitation, certains sur la totalité de la hauteur des constructions, la faible marge avant et l'aménagement de cours arrière caractérisent l'ensemble des parcelles (fig. 17).

L'organisation, plutôt régulière dans les secteurs du parcellaire primitif du site patrimonial, diffère en tout point de celle du parcellaire de la rue des Ursulines et de la terrasse Turcotte, où se regroupent les ensembles conventuels anciens et les maisons cossues construites au début du XX^e siècle. Le rythme et la densification du bâti des parcelles de ce secteur reflètent le schéma d'implantation typique associé aux bâtiments institutionnels et aux quartiers bourgeois. Les lots y sont plus vastes, la marge avant des immeubles est nettement plus importante et la ligne mitoyenne bénéficie d'un espace libre de toute construction laissant place aux aménagements paysagers (fig. 23). Ces caractéristiques du système parcellaire témoignent de l'ancienneté et de la pérennité des types architecturaux dans les divers îlots du site patrimonial de Trois-Rivières (fig. 21).

Le système parcellaire en bref

Deux secteurs possèdent des caractéristiques distinctes : les secteurs résidentiels les plus anciens sur la rue des Ursulines montrent à plusieurs endroits l'absence d'une marge alors que les secteurs résidentiels plus récents présentent des marges plus importantes.

La présence de ces deux principaux types de parcellaire témoigne de la pérennité des types architecturaux dans les îlots.

Les formes étroites et rectangulaires des lots de la plupart des rues rappellent le découpage original du parcellaire.

La faible marge avant, pratiquement nulle sur une partie de la rue des Ursulines, la mitoyenneté des immeubles et l'aménagement des arrière-cours constituent des particularités du secteur ancien.

Les parcelles occupées par les ensembles conventuels et les propriétés bourgeoises bénéficient d'un dégagement plus important et présentent plus de diversité que les lotissements réguliers et longilignes des autres secteurs plus résidentiels.

LE CADRE BÂTI

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural.

Les types de bâti peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais aussi à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment détermine les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume d'un bâtiment peut donc être mis en relation avec celui des bâtiments voisins et avec les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillement d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.



Figure 24



Figure 25

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de Trois-Rivières se compose de 45 bâtiments principaux qui se divisent principalement en deux catégories : les bâtiments résidentiels et institutionnels (fig. 38). Le cadre bâti du site patrimonial est majoritairement issu de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Le site patrimonial de Trois-Rivières comprend quatre immeubles patrimoniaux classés, soit la maison Georges-De Gannes (fig. 24), la maison Hertel-De La Fresnière, le manoir de Tonnancour et la place d'Armes. De plus, il inclut un site patrimonial classé : le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières. Ce site et ces immeubles patrimoniaux qui constituent des éléments majeurs du cadre bâti de Trois-Rivières sont présentés individuellement plus loin dans le texte. Le site patrimonial compte également six monuments commémoratifs ainsi que quelques parcs et espaces verts.

Il convient de prendre en compte chacun des bâtiments du site patrimonial de Trois-Rivières afin de dresser un portrait exhaustif de son cadre bâti. Diverses composantes peuvent être considérées pour analyser l'architecture (voir Composantes du cadre bâti) :

- la date de construction (entre 1714 et 1956) ;
- le type architectural du bâtiment (résidentiel ou institutionnel) ;
- le matériau de parement des murs extérieurs (brique, pierre, bois, pierre artificielle et matériaux contemporains) ;
- la forme du toit (plat, à deux versants, en pavillon ou mansardé) ;
- les ouvertures (portes et fenêtres) et l'ornementation ;
- le nombre d'étages.



Figure 26

La date de construction

Le plus vieil édifice du site patrimonial de Trois-Rivières est la chapelle conventuelle des Ursulines, érigée de 1714 à 1716 (fig. 25). Le presbytère (l'ancien couvent des Récollets) et l'église Saint-James (ancienne chapelle du monastère des Récollets) ont également été construits au XVIII^e siècle, respectivement en 1742 et en 1754. En ce qui concerne l'architecture résidentielle, trois témoins du XVIII^e siècle demeurent : la maison Georges-De Gannes (vers 1756), la maison Saint-François (1757) et le manoir de Tonnancour (1795-1797) (fig. 26). Trois bâtiments datent de la première moitié du XIX^e siècle, soit la maison Hertel-De La Fresnière (1824-1829), la maison Turcotte (vers 1840) et la résidence située au 146, rue Saint-Jean (vers 1850).

À partir de 1850, plusieurs facteurs contribuent au développement économique de Trois-Rivières. Au cours des années 1870, la ville est liée au réseau ferroviaire et ses installations portuaires sont modernisées. La population trifluvienne augmente avec l'avènement d'une nouvelle bourgeoisie d'affaires.



Figure 27 Figure 28

Au XX^e siècle, l'expansion de la ville se poursuit en même temps que ses activités industrielles se diversifient. Cette période de prospérité se manifeste sur le plan architectural. En effet, 28 bâtiments du site patrimonial sont construits entre 1850 et 1925. Parmi ceux-ci se trouve le prolongement de l'aile est du monastère des Ursulines (1870-1873). Plusieurs maisons urbaines et édifices à logements multiples apparaissent dans le paysage bâti pendant cette période, dont la maison Georges-A.-Gouin située au 852-856, rue des Ursulines (1870) et le bâtiment situé au 835-843, rue des Ursulines (1918) (fig. 27). Par ailleurs, le site patrimonial semble peu affecté par l'incendie de 1908, mais il est modifié par le développement de la ville qui s'ensuit. De fait, 13 bâtiments, soit près de 30% des édifices du site patrimonial, sont érigés entre 1908 et 1925. L'un d'entre eux, les Appartements Laviolette, est un immeuble résidentiel de trois étages bâti en 1918 en remplacement d'une construction vraisemblablement détruite par les flammes en 1908.

Six immeubles du site patrimonial de Trois-Rivières sont construits après 1925, dont le couvent des Filles de Jésus (érigé en 1928 et agrandi en 1939). Construite en 1956, la maison sise au 1170-1172, terrasse Turcotte constitue le bâtiment le plus récent du site patrimonial.

Le type architectural du bâtiment

L'architecture résidentielle représente approximativement 85% du nombre total de bâtiments du site patrimonial. Elle se compose de 21 maisons rurales et urbaines, comme la résidence du 653, rue des Ursulines, ainsi que de 17 immeubles à logements multiples, dont fait partie la maison De Cotret (fig. 28). L'architecture résidentielle inclut également des bâtiments secondaires, comme des remises et des ateliers. Dans le site patrimonial de Trois-Rivières, les bâtiments secondaires, peu nombreux, sont généralement anciens. Habituellement, ils reprennent des caractéristiques de la résidence à laquelle ils sont associés.

L'architecture institutionnelle du site patrimonial de Trois-Rivières comprend une partie de l'ensemble conventuel des Ursulines, le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières et le couvent des Filles de Jésus. Ces ensembles comptent un total de six édifices, ce qui représente approximativement 13% du nombre total de bâtiments du site patrimonial. L'ensemble conventuel des Ursulines comprend le monastère (partie ancienne et partie plus récente) et la chapelle conventuelle. Le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières inclut l'église Saint-James et son presbytère.

Le matériau de parement

Des 45 bâtiments qui se trouvent dans le site patrimonial de Trois-Rivières, 28 ont un parement de brique, ce qui correspond approximativement à 62% du nombre total de bâtiments du site patrimonial. Le seul édifice institutionnel en brique est le couvent des Filles de Jésus, érigé en deux étapes (1928 et 1939). Le bâtiment sis au 875, rue Saint-Pierre est une maison urbaine en brique construite vers 1885. L'édifice Labarre, édifice à logements multiples bâti en 1925, est un autre exemple éloquent d'architecture résidentielle en brique. L'analyse de la date de construction des immeubles ayant un parement de brique révèle que 18 d'entre eux ont été construits après 1908, date correspondant à l'incendie majeur qui a détruit une partie de la ville de Trois-Rivières.

Le site patrimonial compte dix bâtiments en pierre. De ce nombre, huit ont été construits entre 1714 et 1873, soit les édifices formant l'ensemble institutionnel des Ursulines et celui des Récollets ainsi que les trois immeubles patrimoniaux classés. Seulement deux bâtiments en pierre datent du début du XX^e siècle : ce sont les demeures situées au 857-859 et au 669, rue des Ursulines, respectivement construites vers 1905 et en 1917.

Les bâtiments possédant ou ayant vraisemblablement possédé un parement de bois sont peu nombreux : il y en a six dans le site patrimonial de Trois-Rivières. Il s'agit de résidences, dont la plupart ont été construites entre 1840 et 1905. C'est le cas de celle située au 42, rue Saint-Louis, qui aurait été construite vers 1875. Seule la maison Saint-François est plus ancienne : elle date de 1757.

L'édifice prenant place au 849, rue des Ursulines a un parement unique pour l'ensemble du site patrimonial, à savoir la pierre artificielle en béton moulé. Il a été construit en 1904.

La forme du toit

La forme de toit la plus commune dans le site patrimonial de Trois-Rivières est le toit plat. La majorité des bâtiments à toit plat date du XX^e siècle. L'édifice à logements multiples situé au 34-44, rue des Casernes, construit vers 1910, en est un bel exemple. Cette forme de toit coiffe 21 édifices, soit près de la moitié du cadre bâti. Le plus ancien



bâtiment à avoir un toit plat est la demeure du 60, rue des Casernes, construite vers 1875. Trois autres maisons érigées au XIX^e siècle ont un toit plat. Le seul immeuble institutionnel à posséder un toit plat est le couvent des Filles de Jésus.

Le toit à deux versants caractérise 15 édifices, ce qui représente le tiers des bâtiments du site patrimonial. Il surmonte notamment la chapelle conventuelle et la partie ancienne du monastère des Ursulines ainsi que les deux édifices du site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières. En ce qui concerne l'architecture résidentielle, le toit à deux versants a été privilégié pour une dizaine de demeures, comme la maison Ritchie, construite vers 1917 (fig. 29).

Deux autres formes de toiture sont présentes dans le site patrimonial, à savoir le toit en pavillon et le toit mansardé.

Figure 29

Le toit en pavillon coiffe cinq résidences, dont celle du 890, terrasse Turcotte. Quant au toit mansardé, il est visible sur quatre édifices, dont l'aile est du monastère des Ursulines construite de 1870 à 1873.

Les ouvertures et l'ornementation

La plupart des bâtiments résidentiels et institutionnels se caractérisent par des ouvertures disposées de façon symétrique. Le système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois est historiquement utilisé sur les édifices du site patrimonial. Par ailleurs, les types de fenêtres les plus communs sont les fenêtres à battants à carreaux et les fenêtres à guillotine. Ces fenêtres sont munies de chambranles moulurés en bois et, parfois, de contrevents ou de persiennes. Quelques maisons construites au tournant du XX^e siècle ont des fenêtres en saillie au rez-de-chaussée, tandis que plusieurs immeubles à logements sont dotés d'oriels.

Les bâtiments sont aussi caractérisés par une porte en bois placée habituellement au centre de la façade. Plusieurs de ces portes sont munies d'une imposte vitrée. Quelques maisons urbaines construites au début du XX^e siècle se démarquent par leurs perrons et galeries coiffés d'un avant-toit qui permet l'ajout d'un balcon à l'étage. Quelques immeubles à logements multiples comptent aussi des balcons aux étages supérieurs.

Les bâtiments du site patrimonial présentent une ornementation caractéristique de leur époque. Les maisons urbaines et les immeubles à logements multiples recouverts de briques construits au tournant du XX^e siècle se distinguent par des éléments architecturaux tels que des parapets, des corniches à consoles, des clefs, des appuis et des linteaux aux ouvertures, des jeux de briques ainsi que des bandeaux. Le couvent des Filles de Jésus comportent plusieurs de ces éléments. Les quatre résidences et les deux ensembles conventuels construits avant le milieu du XIX^e siècle se distinguent par leur ornementation plus dépouillée.

Le nombre d'étages

La quasi-totalité des édifices du site patrimonial de Trois-Rivières a entre deux et trois étages. En fait, 39 bâtiments, soit approximativement 87% du cadre bâti, s'élèvent sur deux étages, deux étages et demi ou trois étages. Au nombre de 18, les constructions de deux étages – comme l'édifice à logements multiples sis au 135-143, rue Saint-François-Xavier – sont les plus fréquentes.

Onze immeubles, dont celui situé au 158, rue Saint-François-Xavier, ont trois étages. En outre, l'élévation sur trois étages caractérise la partie récente du monastère des Ursulines et sa chapelle conventuelle.

Enfin, dix bâtiments possèdent deux étages et demi. Dans l'architecture institutionnelle, la plus ancienne partie du monastère des Ursulines et le presbytère de l'église Saint-James ont une élévation de deux étages et demi. C'est également le cas de la demeure située au 1160, terrasse Turcotte.

Les bâtiments qui s'élèvent sur un seul étage ou sur un étage et demi sont parmi les plus anciens du site patrimonial. En fait, le seul édifice ayant un étage est l'église Saint-James (1754). Quatre résidences possèdent un étage et demi, soit la maison Georges-De Gannes, la maison Saint-François, la maison Hertel-De La Fresnière et la demeure du 146, rue Saint-Jean. L'unique édifice du site patrimonial à posséder quatre étages est le couvent des Filles de Jésus.

Les immeubles patrimoniaux classés

Le site comprend quatre immeubles patrimoniaux classés, dont trois sont des résidences.

La maison Georges-De Gannes

Cette maison urbaine a été construite vers 1756 pour Georges de Gannes, major des troupes de la marine française. D'inspiration française, elle a été modifiée dans l'esprit néoclassique, vraisemblablement au XIX^e siècle.



La maison Hertel-De La Fresnière

Il s'agit d'un bâtiment qui regroupe des caractéristiques de l'habitation urbaine traditionnelle, comme une maçonnerie de pierres, une façade située directement sur la rue, des murs coupe-feu et une toiture recouverte de tôle à baguettes. La maison a été construite entre 1824 et 1829 (fig. 30).

Figure 30

Le manoir de Tonnancour

Érigé de 1795 à 1797, le manoir de Tonnancour est voué à diverses fonctions au cours des siècles : résidence du lieutenant général René Godefroy de Tonnancour, habitation des officiers britanniques, presbytère puis évêché de Trois-Rivières et, enfin, école primaire pour garçons.

Les ensembles institutionnels

Le site patrimonial de Trois-Rivières compte trois ensembles ou édifices institutionnels relevant de différentes communautés religieuses : l'ensemble conventuel des Ursulines, le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières et le couvent des Filles de Jésus.

L'ensemble conventuel des Ursulines

L'ensemble conventuel des Ursulines comprend un cimetière et son calvaire ainsi que plusieurs bâtiments datant de différentes époques et destinés à diverses fonctions : monastère, chapelle, pensionnat, école et hôpital (fig. 31). Le corps de logis principal,



situé sur la rue des Ursulines, comprend le monastère et la chapelle. Seuls ces deux édifices sont inclus dans les limites du site patrimonial.

À leur arrivée à Trois-Rivières en 1697, les quelques ursulines venues de Québec s'installent dans la résidence du gouverneur. En 1700, elles emménagent dans leur monastère. Vers 1714, elles font ériger une chapelle et un petit hôpital.

Figure 31 Ces bâtiments sont partiellement incendiés en 1752. Après avoir été reconstruits l'année suivante,

ils sont de nouveau la proie des flammes en 1806. Deux ans plus tard, les travaux de reconstruction sont parachevés.

Le monastère est un édifice en pierre enduite de crépi qui s'élève sur deux étages et demi. Il est coiffé d'un toit à deux versants droits recouvert de tôle à la canadienne. Terminé en 1808, le bâtiment rectiligne adopte les caractéristiques de l'architecture néoclassique, notamment une grande sobriété accentuée par la symétrie de la façade. Des lucarnes à pignon disposées régulièrement percent la toiture. Les ouvertures sont rectangulaires, placées à la verticale et présentent de grands carreaux.

L'aile est du monastère, appelée aile Saint-Joseph, est construite de 1870 à 1873. Cet élément architectural s'inscrit dans la continuité du bâtiment initial par sa composition symétrique, sa façade de brique recouverte de crépi, ses fenêtres rectangulaires orientées verticalement. L'aile Saint-Joseph se distingue cependant du reste du monastère par sa toiture mansardée recouverte de tôle à baguettes, ses lucarnes cintrées et son élévation sur trois étages.

Le monastère est séparé en son centre par la chapelle conventuelle des Ursulines. Celle-ci est reconstruite, à la suite de l'incendie de 1806, sur une partie des murs en pierre qui ont résisté au feu. La chapelle se distingue visuellement du monastère par ses murs en pierre de taille et à bossage, son élévation de trois étages et ses ouvertures cintrées. Elle présente une façade symétrique comportant une avancée. La porte centrale est

surmontée de deux baies vitrées, d'un oculus, d'un fronton et d'une croix. Le toit à deux versants droits est recouvert de tôle à la canadienne. En 1896 et 1897, un dôme imposant est ajouté sur le toit de la chapelle et il constitue dès lors un point de repère majeur dans le paysage trifluvien.

Le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières

Les Récollets arrivent à Trois-Rivières en 1670. Entre 1693 et 1703, ils font construire un couvent et une chapelle, tous deux en bois. Afin de remplacer leurs bâtiments devenus désuets par des édifices en pierre, les Récollets font ériger un nouveau couvent en 1742 et une nouvelle chapelle en 1754. Cependant, ils quittent le territoire en 1776, quelques années après la cession du Canada à l'Angleterre. Le gouvernement britannique prend alors possession des deux bâtiments qu'il consacre à divers usages. Vouée au culte anglican au cours du XIX^e siècle, la chapelle des Récollets devient l'église Saint-James (fig. 32), alors que le couvent des Récollets lui sert de presbytère.

Le presbytère, construit en 1742, témoigne de l'architecture du Régime français par son toit aigu à deux versants droits, ses murs en pierre recouverte de crépi et sa composition asymétrique. Il présente un plan rectangulaire et une élévation de deux étages et demi. Ses ouvertures sont rectangulaires, verticales et à carreaux. Le presbytère est relié à l'église par un chemin couvert datant vraisemblablement de la même époque. Cette jonction entre les deux bâtiments est construite en pierre recouverte de crépi et possède un toit à deux versants dont la pente est moins abrupte que celle du toit du presbytère.

Érigée en 1754, l'église Saint-James est un édifice d'un étage en pierre recouverte de crépi imitant la pierre de taille. En conformité avec les églises construites sous le Régime français, elle adopte un plan rectangulaire et sa façade se compose d'un portail cintré flanqué de niches latérales. Elle est coiffée d'un toit à deux versants droits surmonté d'un clocher. Ayant subi d'importants travaux au XIX^e siècle, l'église présente quelques éléments classiques, notamment son fronton souligné d'une corniche, qui témoignent de l'influence de l'architecture palladienne.

Le couvent des Filles de Jésus

Poursuivant une mission éducative, la communauté des Filles de Jésus, originaire de France, arrive à Trois-Rivières en 1902 et s'installe d'abord au manoir de Tonnancour. Pour répondre aux besoins grandissants de la population, la communauté y ajoute graduellement des annexes. En 1939, l'ensemble s'étend de la rue des Ursulines (qui s'appelle alors Notre-Dame) jusqu'à la rue Saint-Pierre. Peu à peu, les annexes sont démolies, permettant aujourd'hui de distinguer clairement le manoir et le couvent.

Le couvent des Filles de Jésus se compose de deux corps de bâtiment correspondant à deux phases d'agrandissement de la propriété. Une imposante annexe en brique, située parallèlement à la rue Saint-Jean, est érigée en 1928. Une autre annexe, dont l'entrée se trouve sur la rue Saint-Pierre, est construite en 1939 (fig. 33).



Figure 32



Figure 33

Les deux annexes forment un bâtiment avec un plan en «T». Il est représentatif de l'architecture scolaire et conventuelle de la première moitié du XX^e siècle au Québec, notamment par son élévation de quatre étages, sa façade présentant symétrie et régularité et son toit plat ceinturé d'un parapet. La section de 1928 présente une travée centrale qui se termine par un amortissement surmonté d'un mât. La section de 1939 montre une influence du courant Art déco avec ses insertions de pierre artificielle en façade et sa travée centrale à la verticalité prononcée.

Les monuments commémoratifs

Le site patrimonial de Trois-Rivières comprend six monuments commémoratifs dispersés à travers le cadre bâti.

Monument Lavérendrye et autres découvreurs trifluviens

Ce monument installé en 1934 se compose d'un linteau posé sur quatre piliers et du buste de Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye (1685-1749). Sur le linteau sont inscrits plusieurs noms liés à l'histoire de la fondation de Trois-Rivières, dont celui de Jean Nicolet. Le monument commémoratif se trouve dans le jardin des Ursulines, à l'extrémité est de la terrasse Turcotte. Il est l'œuvre de l'artiste Jean-Jacques Cuvelier et de l'architecte Ernest L. Denoncourt (1888-1972).

Monument de Laviolette

Le monument de Laviolette (fig. 34) est érigé en 1934 pour souligner le tricentenaire de la ville de Trois-Rivières, fondée par le sieur de Laviolette en 1634. Le monument de l'artiste Jean-Jacques Cuvelier comprend le buste de Laviolette et une imposante structure verticale qui expose deux plaques, l'une affichant un texte ancien – le catalogue des Trepassesz – et l'autre reproduisant une illustration ancienne. Le monument de Laviolette prend également place dans le parc du Platon.



Figure 34



Figure 35

[46]

Monument du Sacré-Cœur

Le monument du Sacré-Cœur (fig. 35) est le seul monument du site patrimonial de Trois-Rivières dont le thème est religieux. Il s'agit d'une statue de bronze posée sur un imposant socle. Érigé en 1913, à l'endroit où se trouvait l'église paroissiale détruite par l'incendie majeur de 1908, ce monument se situe au coin des rues Notre-Dame Centre et des Casernes, à proximité du couvent des Filles de Jésus.

Monument Le Flambeau

Créé en 1934 pour souligner le 300^e anniversaire de la fondation de Trois-Rivières, le monument Le Flambeau (fig. 36) rend hommage aux héros de la Petite Patrie. Sur le socle se trouvent des inscriptions gravées et deux plaques soulignant les anniversaires de la fondation de la ville: 1934, 1959 et 1984. Le monument Le Flambeau conçu par un étudiant de l'École des beaux-arts de Montréal, Georges-Étienne Paulay, est installé sur la place Pierre-Boucher, située dans l'élargissement de la rue des Casernes, tout près de la rue Notre-Dame Centre.

Canon de l'armée russe

Fabriqué en 1828, le canon est une véritable pièce d'artillerie de l'armée russe. Ayant vaincu cette dernière lors de la guerre de Crimée, en 1856, la Grande-Bretagne a voulu remercier les villes de son empire qui l'ont aidée à remporter la victoire. C'est dans ce contexte que la ville de Trois-Rivières a reçu un canon russe. Ce monument commémoratif est le seul à thématique militaire dans le site patrimonial de Trois-Rivières. Il est situé à la place d'Armes, en bordure de la rue des Ursulines et fait partie de l'aménagement initial en parc urbain de cette place en 1919 (fig.37).



Figure 37



Figure 36

Monument des Ursulines de Trois-Rivières

Installé en 1997, le monument des Ursulines de Trois-Rivières rappelle l'arrivée des Ursulines en territoire trifluvien 300 ans plus tôt, soit en 1697. Il s'agit d'une sculpture représentant le dôme de la chapelle conventuelle des Ursulines. Le monument se situe à l'entrée du jardin des Ursulines, sur la rue du même nom, directement en face de la chapelle conventuelle.

Outre ces six monuments commémoratifs, le site patrimonial de Trois-Rivières compte un grand nombre d'œuvres d'art et de plaques commémoratives soulignant des personnages ou des événements marquants de l'histoire trifluvienne.

Le cadre bâti en bref

Le site patrimonial compte quatre immeubles patrimoniaux classés, dont trois sont des résidences, soit la maison Georges-De Gannes, la maison Hertel-De La Fresnière et le manoir de Tonnancour. Il englobe également un site patrimonial classé, à savoir le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières.

Le site patrimonial comprend trois ensembles ou édifices institutionnels : l'ensemble conventuel des Ursulines, le site patrimonial des Récollets-de-Trois-Rivières et le couvent des Filles de Jésus.

Au total, le site patrimonial de Trois-Rivières compte 45 bâtiments principaux, dont voici les caractéristiques les plus fréquentes :

- 19 sont construits entre 1901 et 1925 ;
- 38 adoptent un type architectural résidentiel ;

- 28 ont un parement de brique;
- 21 sont coiffés d'un toit plat;
- 39 possèdent entre deux et trois étages.

Le cadre bâti du site patrimonial inclut quelques constructions secondaires qui s'apparentent habituellement au bâtiment auxquelles elles sont associées.

En plus de son cadre bâti, le site patrimonial contient six monuments commémoratifs.

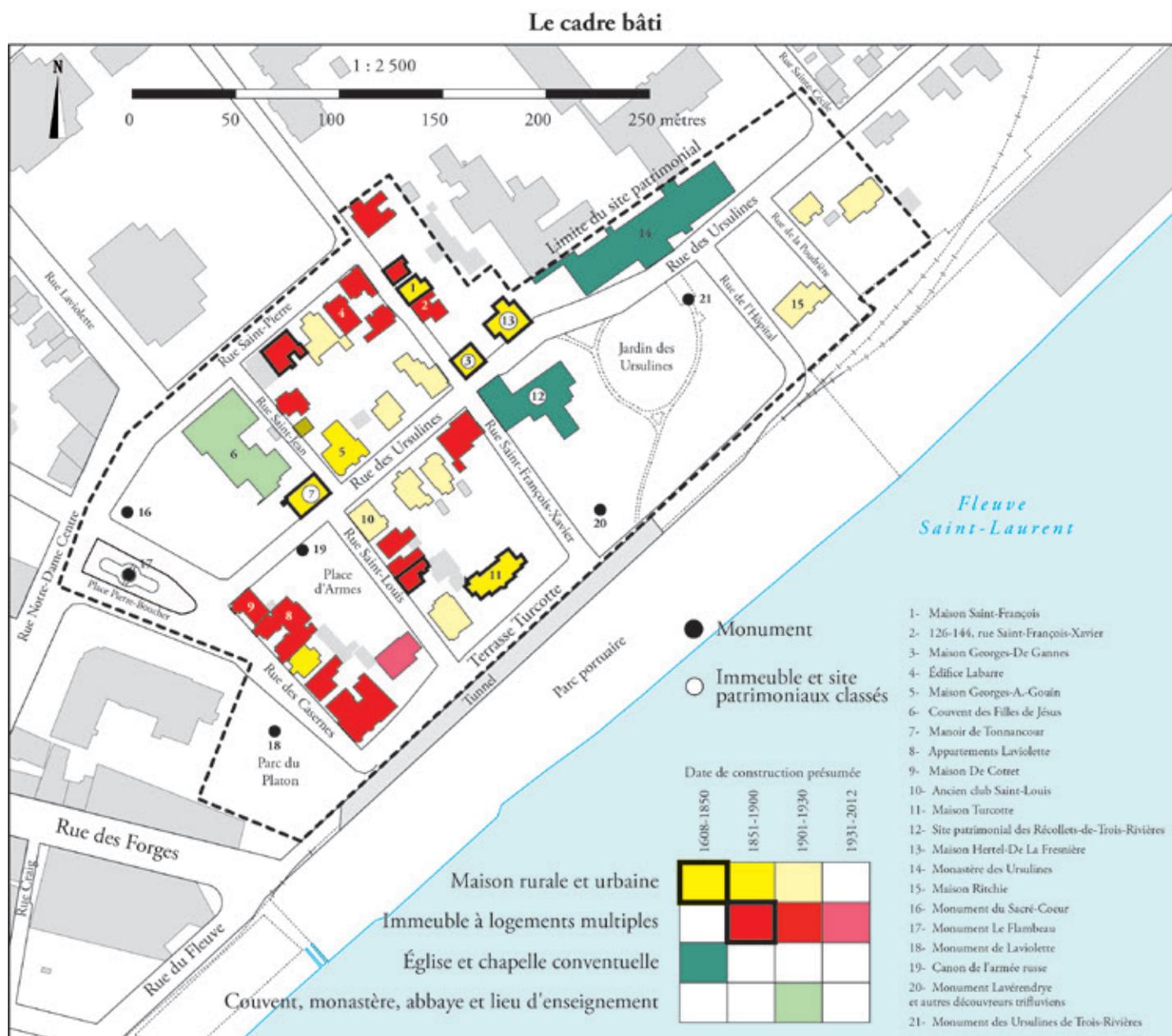
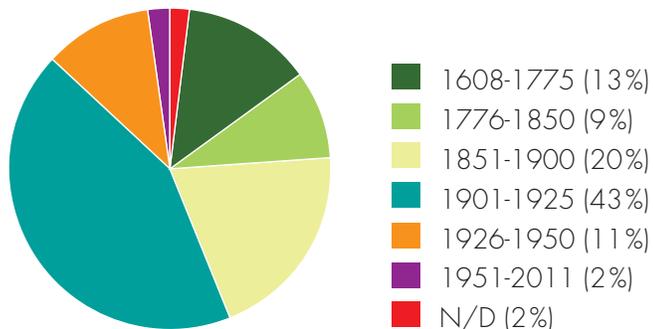


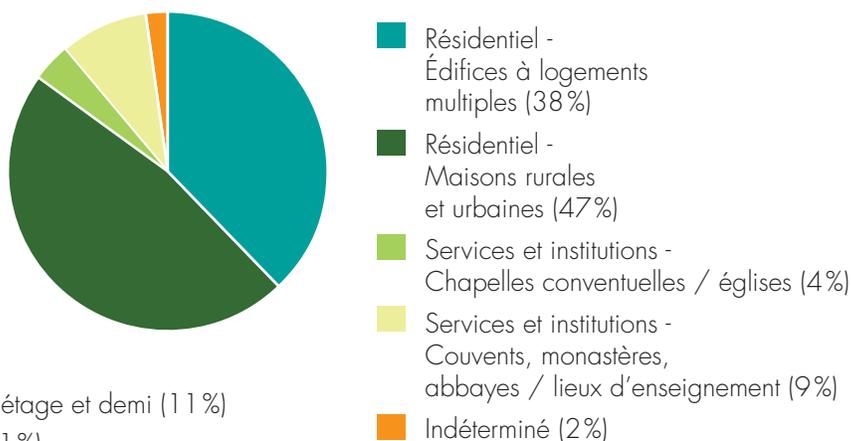
Figure 38

COMPOSANTES DU CADRE BÂTI

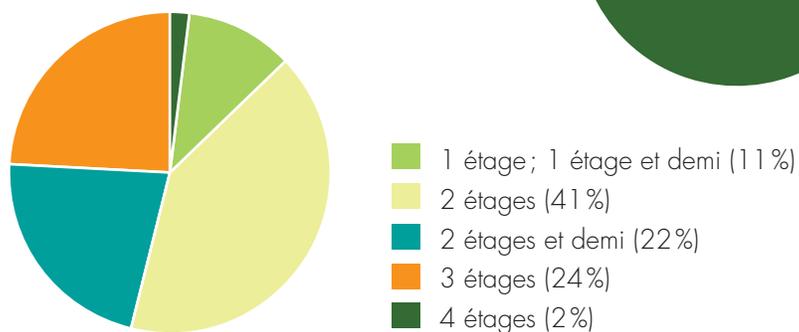
PÉRIODE DE CONSTRUCTION



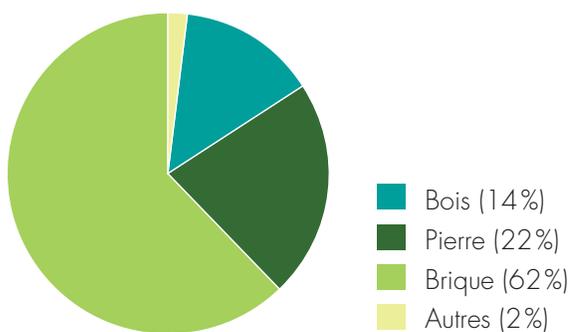
TYPE ARCHITECTURAL



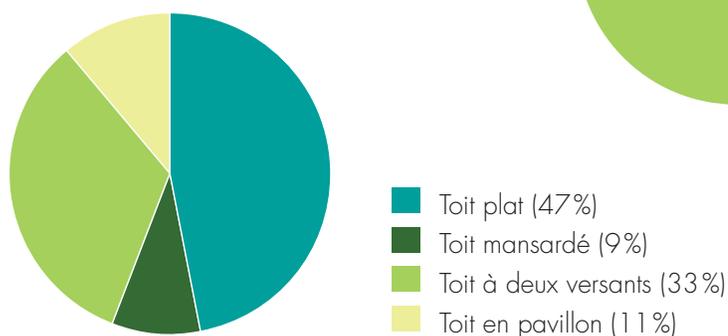
NOMBRE D'ÉTAGES



MATÉRIAUX



FORME DU TOIT



LES UNITÉS DE PAYSAGE

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente de composantes naturelles et historiques qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Un territoire urbanisé possède habituellement un nombre d'unités de paysage plus élevé et de plus petite taille qu'un territoire peu urbanisé, où les unités sont en nombre réduit et de superficie plus grande. Le découpage de ces unités résulte des différentes phases de développement du cadre bâti. Chaque entité spatiale possède des caractéristiques semblables quant à l'implantation des bâtiments et aux caractéristiques architecturales de ces derniers. L'impression d'ensemble qui se dégage de cet environnement crée une ambiance paysagère particulière. L'évolution et la croissance du site patrimonial de Trois-Rivières ont fait apparaître quatre différentes unités de paysage suivant les différents types d'occupation du secteur (fig. 43).

Les îlots institutionnels

Le site patrimonial est composé de trois îlots institutionnels qui se caractérisent par l'ancienneté de leurs bâtiments qui sont liés à des fonctions religieuses et institutionnelles. Il comprend notamment les deux îlots religieux formés du monastère des Ursulines, de l'église Saint-James et de son presbytère qui longent la rue des Ursulines et qui sont circonscrits entre les rues Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier (fig. 39). Ces bâtiments sont tous construits en pierre et implantés avec une faible marge avant.

À l'ouest du site patrimonial se trouve le troisième îlot, à savoir celui de l'ancien couvent des Filles de Jésus, qui se distingue par son architecture institutionnelle datant du début du XX^e siècle. Son implantation en retrait des voies de circulation témoigne du réaménagement du secteur après l'incendie de 1908. L'ancien couvent, transformé en résidence pour aînés, occupe un îlot urbain complet et se démarque par sa taille imposante. Sur ce même îlot, délimité par les rues Saint-Pierre et des Casernes, le monument du Sacré-Cœur a été érigé dans le but de souligner le site de l'église paroissiale détruite dans l'incendie de 1908.



Figure 39

Les maisons urbaines individuelles

Cette unité de paysage est formée de bâtiments individuels de type résidentiel et regroupe surtout des résidences cossues datant du tournant du XX^e siècle. Deux immeubles patrimoniaux classés, soit la maison Hertel-De La Fresnière et la maison Georges-De Gannes, sont également intégrés à ce secteur. Ces résidences se trouvent principalement au centre et à l'est du site patrimonial, entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Louis ainsi que sur la rue des Ursulines.



Figure 40

Les résidences présentent des caractéristiques architecturales homogènes en ce qui a trait au volume, à la hauteur et aux matériaux. Les résidences individuelles en brique à deux niveaux d'habitation prédominent dans cette unité (fig. 40). L'ensemble du cadre bâti bénéficie généralement d'une marge de recul plus importante que celle observée dans l'unité des îlots institutionnels. Il faut également signaler l'importance du couvert végétal dans cette unité de paysage.

Les îlots résidentiels

Les îlots résidentiels sont composés d'immeubles d'habitation formant une unité de paysage distincte en raison de la densité de leur bâti plus importante que celle des maisons urbaines individuelles et de leur type architectural. Ces parcelles sont plus étroites, plus densément occupées et témoignent historiquement d'une pression urbaine plus forte que dans les autres secteurs pendant la période d'industrialisation. Il subsiste néanmoins un couvert végétal, notamment dans les arrière-cours.



Figure 41



Figure 42

Certains bâtiments érigés dès la fin du XIX^e siècle sont des maisons ouvrières en brique à deux niveaux de type *boomtown* ornées sobrement. D'autres habitations résidentielles, dont des immeubles d'habitation à trois étages construits au début du XX^e siècle, arborent une ornementation plus élaborée, notamment dans le secteur de la rue des Casernes (fig. 41), qui a été reconstruit après la conflagration de 1908.

Les parcs et îlots commémoratifs

En étroite relation avec le cœur du site patrimonial, les parcs et îlots commémoratifs forment historiquement une unité de paysage caractérisée par des espaces verts et des monuments qui rappellent les origines de la ville et les pionniers qui l'ont bâtie.

Cette unité comprend notamment le monument du Sacré-Cœur, le Platon, la place Pierre-Boucher et son monument Le Flambeau ainsi que la place d'Armes (fig. 42). Tous sont situés à l'ouest du site patrimonial et font partie d'espaces urbains qui commémorent des événements de l'histoire de la ville de Trois-Rivières. La place Pierre-Boucher marque l'une des entrées du site patrimonial de Trois-Rivières. Le réaménagement de ce lieu commémoratif, en 2012 et 2013, a donné lieu à un important chantier archéologique et à une mise en valeur des vestiges par des rappels au sol. Au centre du territoire, le parc des Ursulines rappelle l'espace dévolu à l'ancien jardin de la communauté. Des aménagements diversifiés sont également présents dans les lieux de mémoire et dans les espaces verts.

Les unités de paysage en bref

Quatre unités de paysage caractérisent le site patrimonial de Trois-Rivières.

Le secteur institutionnel se distingue par la présence de bâtiments à caractère religieux et institutionnel implantés sur des îlots urbains complets entourés d'espaces verts.

L'unité des maisons urbaines individuelles se définit par son type architectural résidentiel et regroupe surtout des résidences cossues datant du tournant du XX^e siècle. Cette unité comprend historiquement un couvert végétal.

L'unité de paysage des îlots résidentiels se compose d'immeubles d'habitation. Elle se distingue par cadre bâti plus dense que celui de l'unité des maisons urbaines individuelles et par son type architectural. Cette unité possède également un couvert végétal.

Les parcs et îlots commémoratifs forment une unité de paysage caractéristique en raison de leurs espaces verts et de leurs monuments qui rappellent l'histoire de la ville et des pionniers qui l'ont bâtie.

Les unités de paysage et les qualités visuelles

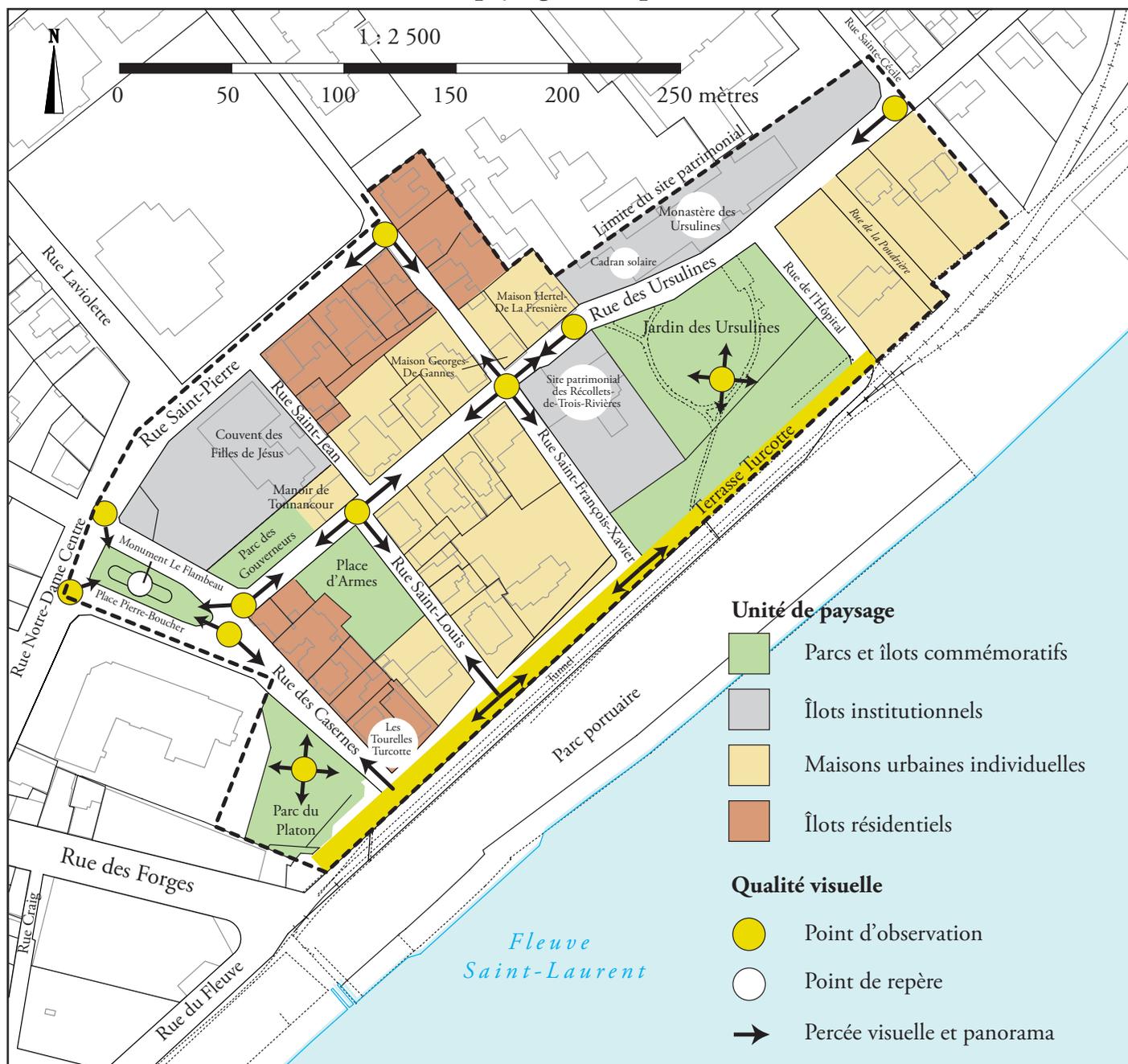


Figure 43

LES QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial de Trois-Rivières découlent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial de Trois-Rivières sont une caractéristique historique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas, ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le volume, la faible densité du cadre bâti ainsi que la présence d'aménagements paysagers autour de la plupart des résidences créent de fortes qualités visuelles au sein du site patrimonial de Trois-Rivières (fig. 43).

Points d'observation, percées visuelles et panoramas

Plusieurs points d'observation sont associés à l'histoire du site patrimonial de Trois-Rivières. Le parc du Platon, la terrasse Turcotte et le jardin des Ursulines offrent historiquement de vastes percées visuelles et panoramas tant sur le tracé étroit des rues, sur les aménagements paysagers que sur les résidences qui les entourent.



Figure 44 Figure 45

À l'entrée de la rue des Ursulines et à l'angle de la rue des Casernes se profile le point d'observation le plus exceptionnel du site patrimonial (fig. 44). Le tracé ancien et sinueux de la rue ainsi que l'enfilade des bâtiments qui apparaissent en décroché se terminent par la succession du clocher de l'église Saint-James, du clocheton de l'aile ouest du monastère des Ursulines et du dôme de la chapelle des Ursulines. Ces éléments dominent l'ensemble de la vue. Les points d'observation situés aux intersections des rues des Ursulines et terrasse Turcotte avec les rues des Casernes, Saint-Louis et Saint-François-Xavier permettent également d'apprécier les qualités visuelles du site patrimonial.

Points de repère

Le dôme du monastère des Ursulines est le principal point de repère historique du site patrimonial. Visible tout le long de la rue des Ursulines et de la terrasse Turcotte, il est un élément significatif du noyau religieux de ce territoire. Le cadran solaire et le clocheton situés sur l'aile ouest du monastère (fig. 45) ainsi que le clocher de l'église Saint-James sont eux aussi des points de repère marquants de ce secteur. Le monument Le Flambeau, situé à l'embouchure de la rue des Casernes, est le point de repère qui marque l'entrée principale du site patrimonial. Il faut aussi mentionner les tourelles de l'édifice situé au coin des rues des Casernes et terrasse Turcotte.

Les qualités visuelles en bref

Le parc du Platon, la terrasse Turcotte et le jardin des Ursulines offrent de vastes percées visuelles et panoramas.

Le point d'observation du site patrimonial le plus important sur le plan historique est situé à l'angle des rues des Ursulines et des Casernes.

La succession du clocher de l'église Saint-James, du clocheton de l'aile ouest du monastère des Ursulines et du dôme de la chapelle des Ursulines est une des vues les plus remarquables du secteur.

Le dôme de la chapelle est le principal point de repère du site patrimonial.

Le cadran solaire et le clocheton du monastère des Ursulines ainsi que le clocher de l'église Saint-James sont trois autres points de repère représentatifs des îlots institutionnels.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ), lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui, qui pourrait éventuellement être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Les connaissances sur le patrimoine archéologique du site patrimonial sont relativement abondantes. Onze sites sont actuellement inscrits à l'ISAQ (fig. 46 et annexe 2), dont celui de Place d'Armes (CcFd-19). Ce dernier a fait l'objet de plusieurs interventions archéologiques et offre le plus grand potentiel de découverte sur le passé de Trois-Rivières. Parmi les autres sites, plusieurs ont été documentés partiellement par des interventions ponctuelles. Toutes ces interventions montrent le fort potentiel archéologique sur l'ensemble du site patrimonial et apportent des connaissances inédites sur l'occupation amérindienne et euroquébécoise des lieux.

La datation des sites archéologiques

La période amérindienne, caractérisée par la présence des Amérindiens avant la venue des Européens, montre l'ancienneté de l'occupation du site patrimonial. Le site archéologique Place d'Armes date approximativement de 1 000 à 450 ans avant aujourd'hui. Les sites de la période euroquébécoise appartiennent à plusieurs époques, du XVII^e siècle à nos jours. Les différentes périodes d'occupation peuvent se succéder dans un même site. Un site peut contenir plusieurs périodes d'occupation et témoigner du passage de plusieurs groupes.

La fonction des sites archéologiques

La fonction des sites est déterminée à partir de données variées et multiples, dont des données archéologiques, historiques, anthropologiques, ethnologiques et géomorphologiques. Le site archéologique Place d'Armes regroupe l'ensemble des fonctions attestées sur les sites archéologiques du site patrimonial de Trois-Rivières : fonctions domestique, religieuse, commerciale et agricole, halte temporaire ou lieu de surveillance.

La localisation des sites archéologiques

Les sites archéologiques couvrent la presque totalité de la superficie du site patrimonial.

Les îlots situés au sud de la rue des Ursulines contiennent la majorité des sites archéologiques. D'ouest en est se succèdent le site Le Platon (CcFd-18), Place d'Armes (CcFd-19), Terrasse Turcotte (CcFd-21), Vieux-Trois-Rivières (CcFd-32), Site historique des Récollets-de-Trois-Rivières (CcFd-31), Jardin des Ursulines (CcFd-22), Parc de La Vérendrye (CcFd-20) et Cimetière militaire et anglican (CcFd-29). Trois sites archéologiques sont situés au nord de la rue des Ursulines, entre les rues des Casernes et Sainte-Cécile, soit le site Manoir de Tonnancour (CcFd-15), Vieux-Trois-Rivières (CcFd-30) ainsi qu'une portion du site archéologique Monastère des Ursulines (CcFd-28).

Le potentiel archéologique

Le potentiel archéologique du Vieux-Trois-Rivières n'est plus à démontrer, il est très élevé et ancien, comme en font foi les sites connus. Les onze sites découverts par les interventions archéologiques, même ponctuelles, témoignent d'une longue période d'occupation à partir de la préhistoire jusqu'à nos jours. Leur découverte contribue à enrichir nos connaissances sur le Vieux-Trois-Rivières et sur l'histoire du Québec. Les sites potentiels concernant l'occupation amérindienne, le commerce effectué par les différents groupes amérindiens ainsi que la traite des fourrures avec les premiers Européens, sont aussi très prometteurs. Quant aux sites liés aux périodes du Régime français et du Régime britannique, portant la marque des institutions religieuses présentes depuis la fondation de Trois-Rivières, ils sont également à explorer. Ils concernent aussi la période industrielle au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Ainsi, l'ensemble du site patrimonial possède donc un fort potentiel.

Le site Place d'Armes a fait l'objet de fouilles à l'occasion des activités d'un chantier-école. Il a révélé, entre autres, une importante collection d'artéfacts, parfois uniques et anciens, qui met en lumière la fonction des lieux, le mode de vie des habitants ainsi que le contexte historique des différentes périodes d'occupation humaine. D'autres vestiges archéologiques restent également à découvrir ailleurs dans le site patrimonial puisque les informations récoltées sur d'autres sites archéologiques sont partielles. Tout porte à croire que la présence de nombreuses places publiques, de jardins et d'espaces verts aurait permis de conserver l'intégrité des vestiges des occupations humaines passées.

Le patrimoine archéologique

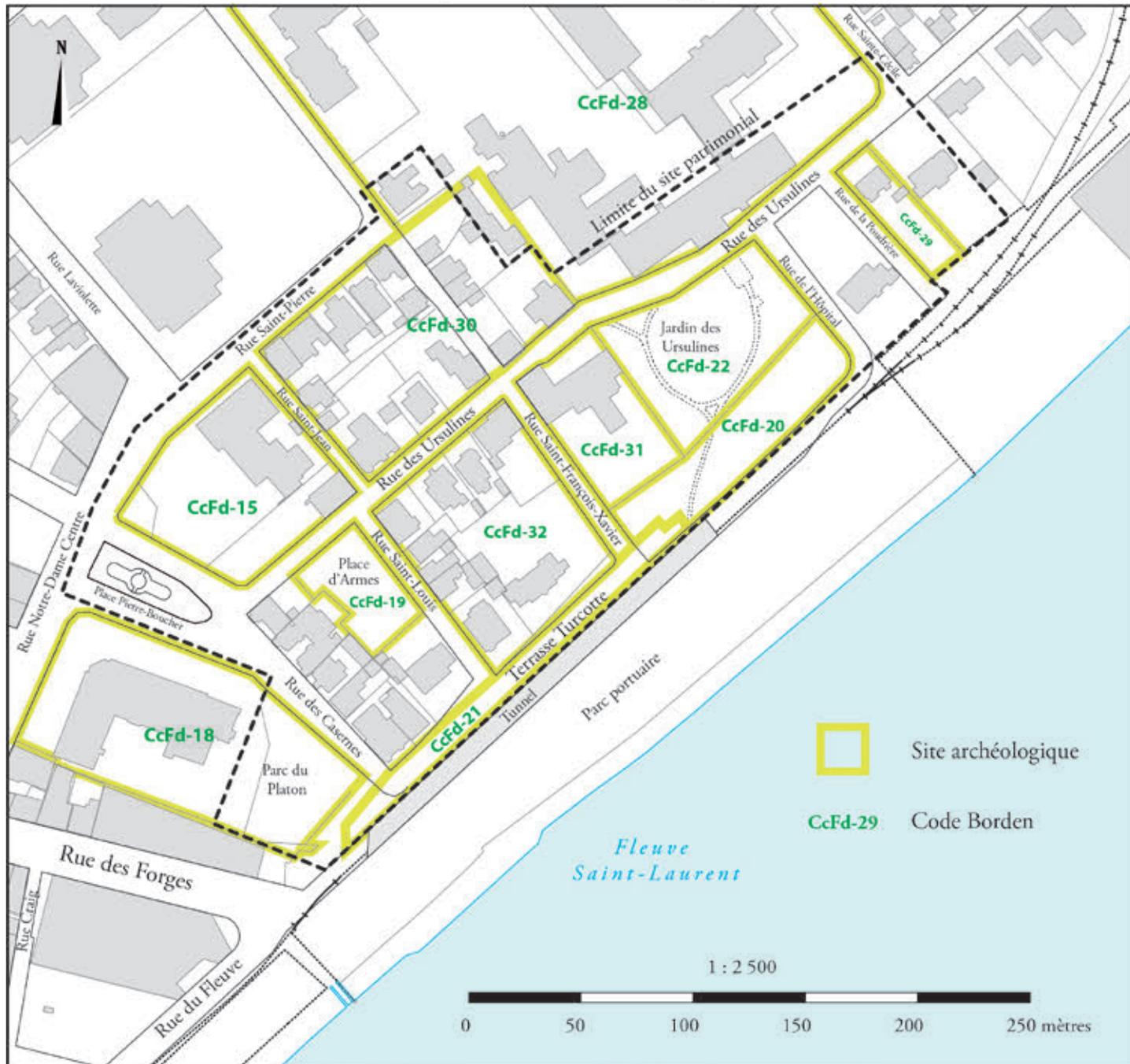


Figure 46



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales.



ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

LE CADRE NATUREL

Orientation générale

- Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie et au couvert végétal du territoire.

Orientations particulières

La topographie

- Respecter la topographie du territoire en privilégiant notamment des remaniements de sol et des nivellements (remblais et déblais) qui n'en modifient pas le relief.
- Ne pas favoriser la création de talus artificiels ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton.

Le couvert végétal

- Préserver le couvert végétal des espaces libres privés et publics.
- Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les cours avant, les arrière-cours et les arbres matures isolés.
- Remplacer les arbres lors de toute intervention de coupe.
- Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique.

LE RÉSEAU VIAIRE

Orientations générales

- Conserver et mettre en valeur les caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
- Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.

Orientations particulières

- Conserver les caractéristiques des principaux types de parcours du site patrimonial, telles que leur largeur et leur tracé.
- Maintenir la prédominance du parcours directeur de la rue des Ursulines sur les autres parcours.
- Conserver la continuité des fonctions attribuées à chacune des voies du secteur.

- Privilégier la conservation des traces de l'ancienne rue de la Poudrière, maintenant fermée à la circulation.
- Favoriser le maintien des espaces non construits sur les parois des parcours de raccordement.

LE SYSTÈME PARCELLAIRE

Orientation générale

- Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

Orientations particulières

- Respecter les caractéristiques du système parcellaire (proportions, dimensions et orientations).
- Favoriser la conservation des formes étroites et allongées des îlots résidentiels des rues Saint-Pierre, Saint-François-Xavier, Saint-Louis et des Casernes.
- Conserver les dimensions plus importantes des parcelles des îlots institutionnels et celles des maisons urbaines unifamiliales.
- Respecter la faible marge avant, la présence des arrière-cours et la mitoyenneté des immeubles à l'intérieur des îlots résidentiels à plus forte densité.
- Respecter l'implantation de type pavillonnaire lors de la construction d'un bâtiment.

LE CADRE BÂTI

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

Orientations générales

- Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.
- Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.

Orientations particulières

- Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.
- Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui effacent le caractère historique des bâtiments.
- Utiliser des matériaux traditionnels, notamment le bois, la pierre, la brique d'argile et la tôle, compatibles avec l'époque de la construction du bâtiment lors d'une intervention sur une composante architecturale (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur, la texture, le mode d'assemblage, les dimensions et les motifs.

- Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments existants et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant l'utilisation des mêmes matériaux et des mêmes techniques.
- Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère du bâtiment.

L'implantation

- Respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
- Maintenir l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.
- Maintenir les bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les fondations

- Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.
- Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique traditionnelle donnant un résultat équivalent.

Les murs extérieurs

- Conserver les parements traditionnels, notamment la pierre, la brique et le bois. Il est préférable de peindre ou de teindre les parements de planches de la couleur d'origine ou bien de couleur neutre et opaque, habituellement en blanc, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- Favoriser la conservation des enduits traditionnels. Lorsqu'ils doivent être refaits, utiliser un enduit à base de chaux.
- Privilégier le dégagement des parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
- Conserver les éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.
- Favoriser les parements traditionnels plutôt que les parements comme le vinyle; le béton; d'autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois; la tôle peinte ou profilée en usine; l'aluminium émaillé; la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées et le crépi en acrylique.

Les ouvertures (portes, fenêtres)

- Préserver les caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation dans l'élévation et dans la profondeur du mur, leurs dimensions, leurs proportions, leur type, notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.

- Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois. Il est préférable de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- Conserver les chambranles et les impostes ou, s'ils ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
- Privilégier le remplacement des ouvertures, en incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de la construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec cette époque.
- Favoriser l'utilisation de portes et fenêtres traditionnelles au lieu de portes et fenêtres de facture contemporaine, même en bois; de portes et fenêtres en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier; de portes coulissantes de type porte-fenêtre et de fenêtres à verre unique.

Les toitures et leurs composantes

- Conserver la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
- Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée) et le bardeau de bois.
- Conserver les corniches, en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes. Si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
- Conserver les lucarnes d'origine et les souches de cheminées anciennes ou, si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
- L'ajout d'éléments tels que des lucarnes-pignon ou des tourelles devrait s'accorder avec le type du bâtiment.
- Privilégier les matériaux de couverture traditionnels plutôt que les matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois et la tôle peinte ou profilée en usine.

Les éléments en saillie et l'ornementation

- Favoriser la conservation des éléments en saillie et l'ornementation ou, s'ils ont disparu, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine.
- Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type de bâtiment.
- Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.
- Favoriser la conservation des galeries d'origine et leurs composantes, notamment en bois, en fer forgé ou en fonte.

- Favoriser la construction de galeries, en y incluant des composantes en bois, en fer forgé ou en fonte, lorsque cette construction est compatible avec l'architecture du bâtiment. Cette intervention devrait se baser sur des documents ou des éléments existants.
- Favoriser le maintien de galeries présentant une facture traditionnelle plutôt que des éléments préfabriqués en maçonnerie pleine ou en béton.

La peinture, la teinture et le choix de couleurs

- Utiliser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Trois-Rivières. Favoriser des couleurs claires (blanc, amande, crème) pour les parements, des couleurs contrastantes et plus foncées que le parement pour les chambranles et les détails architecturaux, en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- Favoriser la couleur naturelle des matériaux pour les couvertures. Favoriser des couleurs foncées pour les couvertures qui doivent être peintes.
- Privilégier la peinture ou la teinture opaque pour les éléments en bois, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de briques ou de pierres. Si la peinture de la brique est un élément traditionnel, utiliser de la peinture ou de la teinture qui permet à la brique de respirer.

L'isolation

- Privilégier les méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'épaisseur des parements et de la couverture, plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.

Les monuments

- Favoriser la conservation des monuments, notamment commémoratifs et religieux, présents dans les parcs aménagés et dans les espaces publics.

LES AGRANDISSEMENTS

Orientation générale

- Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.

Orientations particulières

L'implantation

- Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.

- Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier un dégagement par rapport au sol qui s'adapte à la topographie.
- Favoriser une implantation de l'agrandissement latéralement et en retrait par rapport à la façade du volume original ou perpendiculairement et à l'arrière de celui-ci.

Le volume

- Privilégier un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
- Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
- Harmoniser l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.

Le surhaussement

- Les édifices ayant des toits plats pourraient être l'objet de surhaussements. Dans ces cas, favoriser un surhaussement ayant un effet limité sur le bâtiment, notamment en privilégiant les surhaussements d'un étage, sous forme d'appentis, en recul par rapport à la façade et ne représentant pas une portion significative du toit.
- Viser la compatibilité du surhaussement avec les composantes du bâtiment, par exemple en ce qui a trait aux matériaux utilisés (parement, couverture, ouvertures), à son volume, à ses ouvertures (forme, position, dimension, type et encadrement) et à son ornementation.
- Favoriser un surhaussement peu visible à partir des espaces libres.

Le traitement architectural

- Favoriser la compatibilité de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.
- Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants.
- L'agrandissement devrait avoir un effet limité sur les caractéristiques du bâtiment principal.

Orientation particulière pour les garages

- Favoriser l'implantation de garages détachés plutôt qu'attachés ou intégrés au volume du bâtiment.

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Favoriser une nouvelle construction s'inspirant des caractéristiques historiques du milieu d'insertion, sans imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
- Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation afin d'assurer un apport aux réalisations passées.

L'implantation

- Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- Favoriser une implantation de la façade principale comparable à celle des bâtiments voisins, en respectant l'alignement ainsi que les marges latérales et arrière.

Le volume

- Privilégier des volumes proportionnels aux dimensions du terrain et un pourcentage d'occupation du sol équivalent à celui des bâtiments du secteur d'implantation de la nouvelle construction.
- Privilégier une hauteur du bâtiment qui ne dépasse pas celle de la moyenne du milieu d'insertion.
- Privilégier l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés ou rectangulaires.
- Utiliser un type de toiture aux formes simples.
- Ne pas favoriser les morcellements et les décrochés du volume principal. Privilégier l'addition d'un volume secondaire dont l'implantation et le gabarit s'inspirent de celui du bâtiment principal et qui s'implante latéralement et en retrait de celui-ci ou perpendiculairement à l'arrière.

Le traitement architectural

- Privilégier des caractéristiques architecturales compatibles avec les bâtiments du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.
- Privilégier l'utilisation d'un seul type de portes et fenêtres par bâtiment.
- Favoriser les bâtiments qui n'ont pas de fenêtres en saillie ni de parement en vinyle ; en pierre reconstituée ; en brique de béton ou de calcite ; en brique sans mortier ; en composante à base de plastique imitant la maçonnerie ; en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois ; en tôle peinte ou profilée en usine ; en aluminium émaillé ; en crépi ou en acrylique.

LES UNITÉS DE PAYSAGE

Orientation générale

- Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.

Orientations particulières

- Favoriser une implantation cohérente des nouveaux bâtiments selon les caractéristiques du milieu d'insertion, notamment en conservant les marges avant et latérales.
- Favoriser la conservation des parcs, des îlots commémoratifs et des espaces verts.
- Privilégier des aménagements de qualité pour les espaces publics.
- Conserver les espaces paysagers selon le mode d'implantation, soit les bandes paysagères en bordure des rues, les espaces paysagers entre les bâtiments de type pavillonnaire et les arrière-cours caractéristiques des parcelles étroites.
- Favoriser la présence d'aménagements paysagers sobres le long des voies publiques et en façade des bâtiments ainsi que dans les espaces libres en bordure des rues et dans les arrière-cours.
- Conserver l'emplacement d'origine des clôtures traditionnelles en bois, en fer forgé et en fonte typiques du milieu trifluvien.
- Favoriser l'installation de clôtures en fer forgé et en fonte en bordure des voies publiques et pour délimiter les terrains, plus particulièrement le long de la rue des Ursulines.
- Favoriser une implantation cohérente, selon les caractéristiques du milieu d'insertion, des bâtiments secondaires, tels que les remises, les terrasses, les gloriottes, les piscines, ainsi que des aires de stationnement privé.
- Ne pas favoriser les stationnements dans les cours avant des parcelles.
- Favoriser la plantation de haies pour délimiter les terrains et les espaces de stationnement.
- Minimiser l'effet visuel des nouvelles cases de stationnement et du mobilier d'utilité publique comme le système de perception des frais de stationnement, les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements paysagers d'apparence soignée.

LES QUALITÉS VISUELLES

Orientation générale

- Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, parce qu'elles contribuent au caractère pittoresque et paysager du territoire.

Orientations particulières

- Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès en privilégiant des aménagements qui permettent d'apprécier les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère.
- Privilégier des projets de construction ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et panoramas significatifs.
- Privilégier des projets de construction ou d'aménagement ne mettant pas en péril la visibilité des points de repère du site patrimonial.
- Maintenir la visibilité du dôme de la chapelle des Ursulines de partout.

L'affichage

- Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
- Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs sont compatibles avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte. Cet affichage pourrait également être compatible avec l'affichage voisin.
- Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments et n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
- Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
- Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence, en bois et en métal ; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrage en appliqué ; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives ; aux enseignes sur pylône ; aux enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon ; aux enseignes gonflables ; aux enseignes sur les toitures et au lettrage, à l'exception du lettrage en vitrine.
- Utiliser une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
- Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Orientations générales

- Protéger le patrimoine archéologique.
- Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.
- Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

Orientations particulières

Pour les excavations dans les sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*

- Protéger le patrimoine archéologique en ne favorisant pas l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec*.
- Si l'excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
- Lors de ces excavations, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

Pour les excavations ailleurs dans le site patrimonial

- Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
- Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique et de l'importance de ce potentiel.

LA MISE EN VALEUR

Orientation générale

- Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.

Orientations particulières

- Privilégier une planification d'ensemble des interventions de mise en valeur à l'échelle du site patrimonial.
- Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, qui est compatible avec le contexte patrimonial.
- Privilégier l'utilisation de l'éclairage et des projections pour mettre en valeur le cadre bâti et l'histoire du site patrimonial.
- Privilégier la valorisation des parcs, des îlots commémoratifs et des espaces verts, dont la place d'Armes et le parc du jardin des Ursulines.
- Favoriser la mise en valeur des points de repère.
- Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ* et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

ANNEXES

ANNEXE 1

TABLEAU RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX SITES ARCHÉOLOGIQUES

Code Borden	Nom du site	Identité culturelle / Datation	Nature des travaux
CcFd-15	Manoir de Tonnancour	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Fouille
CcFd-18	Le Platon	Euroquébécois 1900-1950	Sondage
CcFd-19	Place d'Armes	Amérindien préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA) Amérindien préhistorique Sylvicole supérieur (1 000 à 450 AA) Amérindien historique ancien 1500-1899 Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Fouille Prélèvement d'échantillons
CcFd-20	Parc de La Vérendrye	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Surveillance Sondage Fouille
CcFd-21	Terrasse Turcotte	Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Surveillance Sondage
CcFd-22	Jardin des Ursulines	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage Fouille
CcFd-28	Monastère des Ursulines	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
CcFd-29	Cimetière militaire et anglican	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
CcFd-30	Vieux-Trois-Rivières	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
CcFd-31	Site historique des Récollets-de-Trois-Rivières	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1760-1799 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage
CcFd-32	Vieux-Trois-Rivières	Euroquébécois 1608-1759 Euroquébécois 1800-1899 Euroquébécois 1900-1950	Sondage

ANNEXE 2

DATATION ET FONCTION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Datation des sites

Site amérindien (1 site, CcFd-19)

- Amérindien préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA); Sylvicole supérieur (1 000 à 450 AA); Amérindien historique ancien (1500 à 1899) = 1 site

Sites euroquébécois (11 sites: CcFd-15; CcFd-18; CcFd-19; CcFd-20; CcFd-21; CcFd-22; CcFd-28; CcFd-29; CcFd-30; CcFd-31; CcFd-32)

- Euroquébécois XVII^e au XVIII^e siècle = 1 site
- Euroquébécois XVII^e au XX^e siècle = 9 sites
- Euroquébécois XVIII^e au XX^e siècle = 1 site
- Euroquébécois XX^e siècle = 1 site

Fonction des sites

Site amérindien

- Halte temporaire ou lieu de surveillance: 1 site (CcFd-19)

Sites euroquébécois

- Domestique: 5 sites (CcFd-15; CcFd-19; CcFd-28; CcFd-29; CcFd-30)
- Religieuse: 8 sites (CcFd-15; CcFd-19; CcFd-20; CcFd-22; CcFd-28; CcFd-29; CcFd-30; CcFd-31)
- Commerciale (lieu de rassemblement, marché, auberge): 1 site (CcFd-19)
- Agricole: 3 sites (CcFd-19; CcFd-22; CcFd-31)
- Indéterminée: 3 sites (CcFd-18; CcFd-21; CcFd-32)

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricole, résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué des caractéristiques topographiques, hydrographiques ou végétales qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie de bâtiment qui est en relief par rapport au mur, par exemple un balcon, une galerie, un porche, une cheminée ou une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours de restructuration

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait éventuellement être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres qui permettent la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Surhaussement

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général, par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et historiques (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui leur sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

ANNEXE 4

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Ensemble conventuel des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » :

Monastère des Ursulines vu du fleuve, Trois-Rivières / Auteur non identifié – sans date,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D697,P122.

Page « Survol du site patrimonial » :

Monastère des Ursulines, Trois-Rivières / Neuville Bazin – 1949,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E6,S7,SS1,P73095.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Rue des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientation pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Rue des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Maison Georges-de-Gannes,
© Ministère de la Culture et des Communications 1946.

Figure 2 :

Église anglicane et monastère des Ursulines de Trois-Rivières / Auteur non identifié – sans date,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D697,P104.

Figure 3 :

Maison Saint-François,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 4 :

Les 3 Rivières – 3 novembre 1685,
© Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 3DFC459C.

Figure 5 :

Trois-Rivières - Monastère des Ursulines - Deuxième centenaire / P. F. Pinsonneault
Photo – [Vers 1900],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600,S6,D5,P1123.

Figure 6 :

Veüe de la ville des Trois-Rivières en Canada – 1721,
© Archives nationales d’outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 3DFC464C.

Figure 7 :

Vue à vol d’oiseau de Trois-Rivières (Canada) en 1881,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, collection numérique,
CP 2469 CON.

Figure 8 :

Three Rivers, Quebec [la ligne rouge au centre de la carte désigne la limite
de l’incendie de juin 1908] / Charles E. Goad – 1903,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
G 1144 T767G475 G6 1903 CAR, planche 05b.

Figure 9 :

Boulevard Turcot, Trois-Rivières / Illustrated Post Card Company – vers 1908,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, collection numérique,
CP 2411 CON.

Figure 10 :

Trois-Rivières - Ancien couvent des Récollets / Edgar Gariépy Photographe,
Montréal – [Vers 1925],
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P600,S6,D5,P902.

Figure 11 :

Carte illustrant les limites du site patrimonial,
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 12 :

Carte du gouvernement des Trois Rivières qui comprend en descendant le fleuve
St Laurent depuis la sortie du lac St Pierre jusqu’à Ste Anne [détail du cartouche
Veue des Trois Rivières] / Gédéon de Catalogne (fac-similé de A.E.B. Courchesne)
– 1709 (1921),
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G 3451 G46 1709 1921 CAR.

Figure 13 :

Jardin des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 14 :

Plan de la ville des 3 rivières levé en l’année 1704 / Jacques Levasseur de Néré –
1704,
© Archives nationales d’outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 3DFC461B.

Figure 15:

Rue Saint-Pierre, Trois-Rivières / Auteur non identifié – vers 1905,
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P547,S1,SS1,SSS1,D697,P278.

Figure 16:

Rue Saint-François-Xavier,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 17:

Rue de l'Hôpital,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18:

Place Pierre-Boucher,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 19:

Parc du Platon,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20:

Jardin des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Carte illustrant le réseau viaire et le système parcellaire,
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22:

Rue des Casernes,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23:

Maison Turcotte,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24:

Maison Georges-De Gannes,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25:

Chapelle conventuelle des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 26:

Manoir de Tonnancour,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

835-843, rue des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Maison De Cotret,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 :

Maison Ritchie,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 :

Maison Hertel-De La Fresnière,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31 :

Ensemble conventuel des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 32 :

Église Saint-James,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 33 :

Couvent des Filles de Jésus,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 34 :

Monument de Laviolette,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 35 :

Monument du Sacré-Cœur,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 36 :

Monument Le Flambeau,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 37 :

Canon de l'armée russe,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 38 :

Carte illustrant le cadre bâti,
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 39:

Rue des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 40:

890, terrasse Turcotte,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 41 :

Rue des Casernes,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 42:

Place d'Armes,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 43:

Carte illustrant les unités de paysage et les qualités visuelles,
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 44:

Rue des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 45:

Monastère des Ursulines,
Sylvain Lizotte 2013, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 46:

Carte illustrant le patrimoine archéologique,
Guy Mongrain 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. *Dossier historique sur la première église des Récollets et leur couvent* (CcFd-31), Ministère des Affaires culturelles, 1 p.

ARCHÉOTEC INC. *Trois-Rivières : Aménagement du Parc Portuaire phase I. Démolition et préparation du site. Rapport sur la surveillance archéologique*, Montréal, Travaux public Canada, région du Québec, 1984, 66 p.

ARCHÉOTEC INC. *Vieux Trois-Rivières, secteur des Ursulines. Enfouissement des réseaux aériens. Inventaire et supervision archéologiques 2003-2004. Rapport, vol. 1*, Trois-Rivières, Hydro-Québec distribution, 2004, 228 p.

ARTEFACTUEL. *Sondages et surveillance à la terrasse Turcotte. Intervention archéologique à Trois-Rivières en 2008*, Corporation de développement culturel de Trois-Rivières et Ministère de la Culture et des Communications, rapport inédit.

BEAUDOIN, René. *Rencontrer Trois-Rivières : 375 ans d'histoire et de culture*, Trois-Rivières, Éditions d'Art Le Sabord, 2009, 225 p.

BOURGET, Clermont, Robert CÔTÉ et GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUÉBEC INC. *Trois-Rivières : portraits des premiers quartiers*, Trois-Rivières, Ville de Trois-Rivières et Ministère de la Culture et des Communications, décembre 1993.

BUCKNER, P. A. « John George Lambton, 1^{er} comte de Durham », L'Encyclopédie canadienne, Institut Historica-Dominion, [en ligne]. [<http://www.thecanadianencyclopedia.com>], (page consultée le 10 novembre 2009).

CARDINAL, Pierre et Alison MCGAIN. *Inventaire archéologique de Trois-Rivières 1983. Place d'Armes, Parc de La Vérendrye, terrasse Turcotte*, Trois-Rivières, Ministère des Affaires culturelles, 1984, 263 p.

CARDINAL, Pierre. « Inventaire archéologique de Trois-Rivières – 1983 », *Recherches archéologiques au Québec 1983/1984*, 1986, p. 153-156.

CASTONGUAY, Carl. *Potentiel archéologique. Projets souterrains 2003. Territoire Montmorency, secteur Saint-Maurice. Bloc des Ursulines, seconde phase*, Hydro-Québec, Groupe Environnement/Exploitation, 2003.

CASTONGUAY, Carl. *Surveillance archéologique. Intervention ponctuelle à Trois-Rivières CcFd-20, Parc des Ursulines, entre la rue de l'Hôpital et la terrasse Turcotte*, Hydro-Québec, 2009.

CENTRE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES. *Enquête historique relative aux quartiers anciens et paroisses de la ville de Trois-Rivières : Saint-Philippe, Sainte-Cécile, Notre-Dame, Saint-François, Saint-Sacrement*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1991.

CINÉMANIMA. *Concept global d'interprétation. Histoire et patrimoine de Trois-Rivières. Rapport final préliminaire*, Trois-Rivières, Service des Affaires culturelles de la Ville de Trois-Rivières, 1996.

DOUVILLE, Raymond. «Boucher, Pierre», *Dictionnaire biographique du Canada*, Bibliothèque et Archives Canada, [en ligne]. [<http://www.biographi.ca>], (page consultée le 19 octobre 2009).

DOUVILLE, Raymond. *Visages du vieux Trois-Rivières*, Sainte-Foy, Éditions la Liberté, 1988, 2 vol.

DOUVILLE, Raymond. *La maison de Gannes à Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Éditions des Dix, 1957, 31 p.

DUGUAY, Françoise. *Fouille archéologique à la Place d'Armes, Trois-Rivières. Site CcFd-19 opérations 4 et 5 (2006)*, Ville de Trois-Rivières, Ministère de la Culture et des Communications, Collège Laflèche, 2007, rapport inédit, 87 p.

DUGUAY, Françoise. *Fouille archéologique à la Place d'Armes, Trois-Rivières. Site CcFd-19, opérations 6, 7 et 8 (2007)*, Ville de Trois-Rivières, Ministère de la Culture et des Communications, Collège Laflèche, 2008, rapport inédit, 110 p.

DUGUAY, Françoise. «Chronique trifluvienne. L'histoire oubliée : les Trois-Rivières avant le bourg (1535-1636)», *Patrimoine trifluvien*, n° 20, 2013, p. 16-29.

CARLE, Paul. *Église et presbytère Saint-James à Trois-Rivières*, 1984, 2 vol.

FORTIER, Marie-France. *Le manoir de Tonnancour*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, 12 p.

FORTIN, Claire-Andrée, René HARDY et Normand SÉGUIN. «Trois-Rivières», *L'Encyclopédie canadienne*, Institut Historica-Dominion, [en ligne]. [<http://www.thecanadianencyclopedia.com>], (page consultée le 7 décembre 2005).

GAMELIN, Alain, René HARDY, Jean ROY et al. *Trois-Rivières illustrée*, Trois-Rivières, Comité des fêtes du 350^e anniversaire de fondation, 1984, 228 p.

GAMELIN, Alain. «Arrondissement historique de Trois-Rivières», *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 19-24.

GAMELIN, Alain. «Place d'Armes», *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1990. p. 29.

GAMELIN, Alain. «Trois-Rivières», *Continuité*, n° 35, 1987, p. 13-16.

GAUMOND, Michel. *Le fief Pachirini CcFd-19*, Ministère des Affaires culturelles, 1963.

GAUMOND, Michel. *Documentation sur le Manoir de Niverville*, Trois-Rivières, Ministère des Affaires culturelles, 1970.

GAUMOND, Michel. *Rapport d'expertise et fouille archéologique au Manoir de Tonnancourt CcFd-15*, Ministère des Affaires culturelles, rapport inédit, 1977.

GAUTHIER, Raymonde. *Trois-Rivières, disparue, ou presque*, Montréal, Éditeur officiel du Québec, Fides, 1978, 189 p.

GÉLINAS, Hélène et al. *Inventaire des plaques et monuments commémoratifs suivi d'un relevé des lieux-dits et des toponymes trifluviens*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, 1994, 133 p.

GENDRON, Yannick. «L'énigmatique La Violette», *Rencontrer Trois-Rivières: 375 ans d'histoire et de culture*, Trois-Rivières, Éditions d'Art Le Sabord, 2009, p. 58-72.

GENDRON, Yannick. «Théodore Bochart du Plessis», *Patrimoine trifluvien*, n° 20, 2013, p. 30-35.

GILBERT, Louis. *Chantier-école du Collège Laflèche (2009). Interventions archéologiques sur les sites CcFd-22 (opération 3) et CcFd-20 (opérations 3, 4 et 5)*, Trois-Rivières, Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, Ministère de la Culture et des Communications, Collège Laflèche, 2010, 93 p.

GRANDMONT, Josée. «Les Ursulines de Trois-Rivières», *Continuité*, n° 77, 1998, p. 32-34.

HAMEL, Nathalie. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Trois-Rivières*, Québec, Commission des biens culturels, 2005, 73 p.

HARDY, René et Normand SÉGUIN. *Histoire de la Mauricie. Les Régions du Québec, 17*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2004, 1137 p.

HARDY, René et Normand SÉGUIN. *Les régions du Québec, histoire en bref. La Mauricie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 196 p.

JENTTEN, Marc. *Enclaves amérindiennes: les «réductions» du Canada, 1637-1701*, Québec, Septentrion, 1992.

LEFEBVRE, Jean-Charles. «La maison Hertel-De La Fresnière», *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 26.

LEFEBVRE, Jean-Charles. «Le manoir de Tonnancour», *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 27-28.

McGAIN, Alison et Vonik TANNEAU. *L'église Saint-James à Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine, 1980, 62 p.

MORASSE, Jean. *Les Trifluviens et leur patrimoine: approche de mise en valeur*, Trois-Rivières, Ministère des Affaires culturelles et Société de conservation du patrimoine de Trois-Rivières, 1979, 92 p.

PATRI-ARCH. *Inventaire du patrimoine architectural du Chemin du Roy à Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, 2003.

ROBERT, Daniel. *Rapport d'étude sur le potentiel archéologique de l'Arrondissement historique de Trois-Rivières*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, 2000, 64 p.

ROBERT, Daniel et al. *Du fief Pachirini à la Place d'armes*, Synthèse historique, document inédit, 2006.

ROBERT, Daniel. *Le circuit patrimonial de Trois-Rivières : texte intégral des panneaux d'interprétation*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, 1995, 97 p.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE TROIS-RIVIÈRES. « Le Coteillage », *Revue de la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières Inc.*, vol. 1, n° 2, décembre 1981.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE TROIS-RIVIÈRES. *Patrimoine trifluvien : bulletin annuel d'histoire*, n° 7, juin 1997.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE TROIS-RIVIÈRES. « Les parcs et lieux publics de Trois-Rivières, XVII^e-XX^e siècles », *Patrimoine trifluvien : bulletin annuel d'histoire*, n° 6, juin 1996.

SULTE, Benjamin. *Fastes tableaux trifluviens : tableaux d'histoire trifluvienne sous le Régime français*, Trois-Rivières, publié en collaboration avec la Société Saint-Jean-Baptiste des Trois-Rivières et la Société d'histoire régionale des Trois-Rivières, 1931, 31 p.

SULTE, Benjamin et Gérard MALCHELOSSE. « Trois-Rivières d'autrefois », *Mélanges historiques*, vol. 18, Montréal, Éditions Édouard Garand, 1931.

TESSIER, Albert. *Les Trois-Rivières : quatre siècles d'histoire, 1535-1935*, Trois-Rivières, Éditions Le Nouvelliste, 1934, 167 p.

TRÉPANIÉ, Guy. *Ville de Trois-Rivières. Arrondissement historique : étude de potentiel archéologique*, Trois-Rivières, Ministère des Affaires culturelles, 1981, 181 p.

TRÉPANIÉ, GUY. *Arrondissement historique et vieux-port de Trois-Rivières : Étude historique et de potentiel archéologique*, Ville de Trois-Rivières et Ministère de la Culture et des Communications, rapport inédit.

TRÉPANIÉ, Guy et Richard COSSETTE. *Trois-Rivières et ses quartiers 1851-1931 : données relatives à la population, à la structure professionnelle et à l'occupation de l'espace*, Trois-Rivières, Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, 1984, 57 p.

VERRETTE, René. *Les rues de Trois-Rivières : leur origine, leur histoire*, Trois-Rivières, 1984, 101 p.

